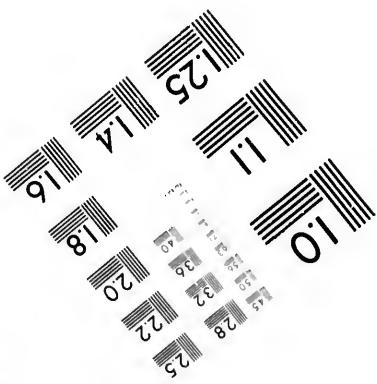
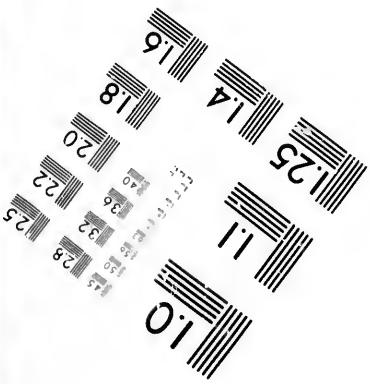
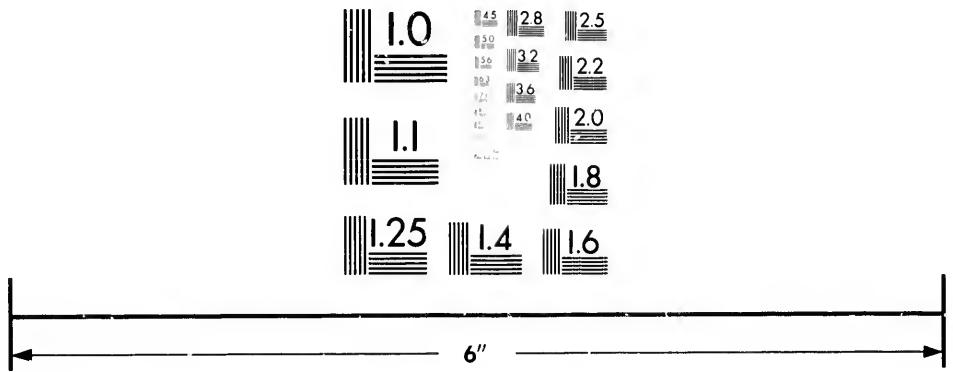


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

45 28
32 25
29 22
20 8
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microtiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscures par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
12X	16X	20X	✓	24X	28X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

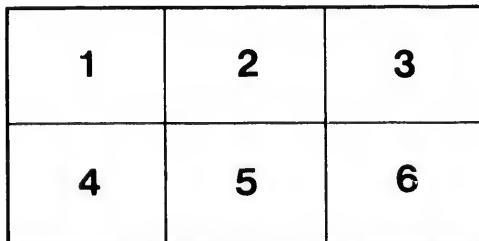
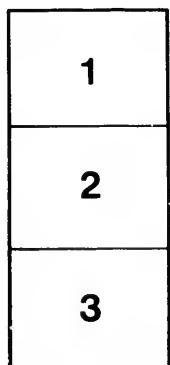
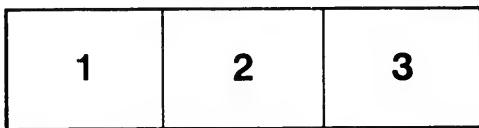
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA
DEUXIEME SERIE—1899-1900

TOME V

SECTION I

LITTERATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

QUEBEC EN 1730

Relation de ce qui s'est passé à Québec, en Canada, ville
capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la
naissance de Mgr le Dauphin

Par M. l'Abbé AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ES LETTRES

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO

BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1899



E. L. G. 1899

I—*Québec en 1730—Relation de ce qui s'est passé à Québec, en Canada, ville capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de M^r le Dauphin.*

Par M. L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN, docteur ès lettres.

(Lu le 24 mai 1899.)

La vénérable Marie de l'Incarnation nous apprend, dans une de ses lettres, que, lorsque le roi de France eut repris le Canada, des mains de la compagnie des Cent-Associés, en 1663, il exigea de ses sujets canadiens un acte d'allégeance : "Il s'est fait, dit-elle, rendre foi et hommage généralement de tous les habitants du pays, qui ont confessé tenir du roi à cause de son château de Québec¹." Ce serment de fidélité fut reçu par M Gaudais-Dupont ou les agents nommés par lui. Gaudais-Dupont était le commissaire chargé de prendre possession, au nom du roi, de toute la Nouvelle-France.²

Je n'ai vu nulle part que cet acte d'allégeance ait été renouvelé dans la suite, pas même après la mort du monarque qui l'avait exigé en 1663 : ni la Régence, ni Louis XV ne paraissent l'avoir réclamé. Seuls les seigneurs avaient à comparaître au château Saint-Louis pour y rendre foi et hommage. La loyauté du petit peuple canadien à la couronne de France pouvait-elle être mise en doute ? Il en donnait, de lui-même, tous les jours des marques incontestables. On vit bien quelques particuliers—la mère de l'Incarnation en mentionne un ou deux—³ trahir leur pays et se mettre au service de l'Angleterre ; mais c'étaient de rares exceptions. En général tous les cœurs, au Canada comme en France, battaient à l'unisson, et s'harmonisaient dans un délicieux concert d'attachement à la patrie française et au monarque qui l'avait faite si grande et si glorieuse.

Rien de touchant comme le souvenir du Canadien d'autrefois pour sa France bien-aimée. Ce souvenir le suit partout, dans ses courses aventureuses à travers les bois, dans ses expéditions contre les ennemis de la colonie, dans ses travaux domestiques. Afin d'entretenir plus chaudement dans son âme le culte de la patrie absente, et de se faire illusion à lui-même sur son exil, il tâche, à l'exemple des anciens Troyens,⁴ de se créer une petite France, image de l'autre, sur cette plage lointaine et glacée de l'Amérique : ce ruisseau qui coule en murmurant près de sa

¹ *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudieu, t. II, p. 267.

² *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 22.

³ *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, pp. 293, 447.

⁴ Sollemnes tūm fortē dapes, et tristia dona,

Antē Urbem in luco, falsi Simoëntis ad undam,

Libabat cineri Andromache, Manesque vocabat

Hectoreum ad tumulum.... (*Enéide*, liv. III.)

demeure, ce vallon plantureux qui s'étend à ses pieds, cette montagne qui ombrage son champ, il leur donne des noms empruntés au pays qu'il a quitté. Bien mieux, c'est quelquefois à son propre foyer, c'est à ses enfants qu'il confie la tâche de perpétuer autour de lui le souvenir de la patrie absente : témoin le brave Charles LeMoyne, qui, entouré de dix enfants pleins de promesses, tous de futurs héros, leur attribue à chacun le nom de quelque hameau ou canton voisin de Dieppe,¹ son pays natal, de manière à avoir toujours présente à ses yeux l'image de sa chère Normandie.²

La loyauté des Canadiens pour la France éclate surtout lorsque la flotte du printemps leur apporte des nouvelles d'outremer : ils pleurent, si elles sont attristantes ; ils se réjouissent, si elles sont glorieuses et favorables à la patrie. Nos archives sont à ce sujet des témoins irréfragables : elles nous redisent, souvent avec éloquence, les sentiments de loyauté de nos pères. Que de *Te Deum*, par exemple, chantés avec enthousiasme, dans nos églises canadiennes, à l'occasion des victoires remportées par la France sur ses ennemis, ou des traités qui couronnèrent le succès de ses longues et laborieuses campagnes ! que de démonstrations de joie, que d'actions de grâces pour des événements qui intéressaient de près ou de loin la grandeur de la patrie française !

“ Nous avons fait, suivant les ordres de Sa Majesté et les vôtres, un feu de joie pour la naissance du prince des Asturias³; et comme il y avait en ce port un petit bâtiment de La Havane, qui était venu ici chercher des farines, nous nous sommes efforcés de faire connaître aux Espagnols combien nous sommes sensibles à leur joie. Nous avons aussi fait un feu de joie, et fait tirer le canon, et assisté avec le conseil supérieur au *Te Deum* qui a été chanté dans la cathédrale pour la prise de Lérida.”⁴

A la mort de Louis XIV, M^{me} de Saint-Vallier écrit un de ses plus beaux et plus touchants mandements, pour ordonner des prières en sa faveur, et célébrer la mémoire “ de ce prince, dit-il, dont Dieu avait formé le cœur de ses mains, en le remplissant d'un esprit de religion et de piété pour lui tout extraordinaire, et d'amour pour ses peuples.”⁵

J'ai trouvé dans nos archives une Relation, que je crois tout à fait inédite, des réjouissances qui eurent lieu à Québec, en 1730, à l'occasion de la naissance du Dauphin, fils aîné⁶ de Louis XV et de Marie Leczinska.⁷

¹ Longueuil, Châteauguay, Bienville, Iberville, Maricourt, Sérigny, etc.

² Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. III, p. 350.

³ Arrière-petit-fils de Louis XIV, fils de Philippe, duc d'Anjou, dont l'accession au trône d'Espagne avait été cause de la guerre de succession d'Espagne.

⁴ Lettre de Vaudreuil au ministre, 5 novembre 1708.—Lérida, ville de la Catalogne, sur la ligne de Saragosse à Barcelone. Le grand Condé, qui avait assiégié cette ville en 1647, avait échoué. Le duc d'Orléans fut plus heureux le 8 avril 1707.

⁵ *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 490.

⁶ L'aîné des garçons : il y avait eu trois filles avant lui. Le Dauphin était né le 4 septembre 1729.

⁷ Il y avait eu un *Te Deum*, en 1726, à la cathédrale de Québec, à l'occasion du mariage du roi, et le gouverneur y avait assisté.

ne qui
u'il a
à ses
de la
e dix
acun
natal,
Nor-

ue la
rent,
favo-
bles :
é de
sme,
ur la
ses
que
de

un
vait
her
nols
feu
au
‘
lus
sa
né
té
uit
de
.

on
o-
te

de
u

Jo l'offre aujourd'hui bien humblement à la Société royale. C'est une brillante mise en scène des sentiments de loyauté qui animaient nos pères à l'égard de la France, et spécialement à l'égard du monarque, qui, trente ans plus tard, paraît avoir fait si facilement son deuil de la perte de notre colonie, lorsqu'il se vit obligé de la céder à l'Angleterre.

En lisant cette Relation, on est forcé de s'écrier : "Ah ! comme l'histoire se répète !... Mais ces fêtes, ces dîners, ces soirées, nous en étions.... Cette illumination, ce feu d'artifice sont d'hier, nous y avons assisté...." C'est que le caractère du peuple canadien, à Québec surtout, n'a pas changé. Sa loyauté à la couronne britannique s'exprime aujourd'hui de la même manière qu'elle se manifestait autrefois à l'égard du roi de France ; elle a changé d'objet, mais pour le fond elle est restée la même, cordiale, enthousiaste, expansive.

Le Dauphin, dont les Québécois célébraient la naissance en 1730, était, dit-on, un prince accompli : à l'âge de seize ans, il se faisait remarquer par son courage intrépide "à la fumeuse journée de Fontenoy (1745)". M^{sr} de Pontbriand écrivait de lui en 1753 : "Il fait les délices et l'espérance de la France ; elle attend tout de lui, et il peut tout attendre d'elle."

Malheureusement il ne monta jamais sur le trône : il mourut en 1765 neuf ans avant son père, le roi Louis XV. Mais il fut le père de trois rois, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, dont les noms gravitent, au firmament de l'histoire de France, autour de ce grand astre qui s'appelle Napoléon I^r, dans la zone si tourmentée de la Révolution. Que de grands événements, que de souvenirs se rattachent à la fête patriotique dont je donne ici la Relation !

Cette Relation est officielle : elle fut envoyée à la cour par le gouverneur et l'intendant de l'époque. Je la donne ici textuellement, telle qu'elle est, et la ferai suivre de quelques détails sur les principaux personnages qui y sont mentionnés, sur les communautés religieuses, sur l'aspect physique et social, à cette époque, de la capitale de la Nouvelle-France, qui fut le théâtre de cette fête patriotique.

"Le premier avril 1730, M. le marquis de Beauharnais, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, en cette Nouvelle-France,² eut avis, par la Nouvelle-Angleterre, de l'heureux accouchement de la reine, et de la naissance de M^{sr} le Dauphin. Il le fit annoncer au public par une décharge de l'artillerie du château Saint-Louis,³ de la citadelle et des

¹ *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, p. 101, mandement au sujet de la convalescence du Dauphin, Trois-Rivières, 12 juillet 1753.

² Sa commission est datée de Marly, 11 janvier 1726. (*Edits et Ordonnances*, t. III, p. 67.)

³ Il y avait une batterie de vingt-deux canons, comme on le verra plus loin.

autres forteresses, et donna des ordres pour le faire savoir dans toutes les villes et forts de cette colonie.

“ La cathédrale et les communautés¹ l'annoncèrent au son de toutes les cloches, et chantèrent le *Te Deum*. M. le gouverneur général, l'intendant Hocquart, le conseil supérieur, les officiers de la juridiction et les ordres de la ville y assistèrent. Tous les peuples y donnèrent des marques singulières de la reconnaissance qu'ils avaient de ce que le Seigneur exauçait leurs vœux, en donnant un Dauphin à la France.

“ M. le gouverneur général donna le soir un grand repas aux dames et à toute la noblesse : on y but les santés de Leurs Majestés et celle de M^{me} le Dauphin.

“ Tous les bourgeois et artisans, justement pénétrés de joie, firent la même chose ; de sorte qu'une partie de la nuit se passa partout dans les plaisirs et les divertissements.

“ Le temps de la navigation parvenu, on eut par l'île Royale² la confirmation de cette heureuse nouvelle ; et le vaisseau du roi étant arrivé le 31 juillet suivant, M. de l'Etenduère qui le commandait remit à M. le gouverneur général et à M. l'intendant les lettres de Sa Majesté à ce sujet. Alors on se prépara pour la fête que l'on méditait.³

“ Le 8 septembre, M. le gouverneur général donna ses ordres pour que tous les bourgeois et artisans enssent à no point tenir boutique ouverte pendant le temps de la réjouissance, et à illuminer leurs maisons

“ Toutes choses étant préparées, cette fête fut annoncée la veille au soir par une décharge de toute l'artillerie de la place ; et les troupes de la marine et de milice furent commandées pour prendre les armes.

“ Le lendemain, onze du dit mois, au lever du soleil, les mêmes décharges se firent. Le chapitre de l'église cathédrale s'assembla pour chanter une grand'messe en musique : pendant l'élévation, se fit une décharge de l'artillerie, pareille à celle du matin. M. le gouverneur général, l'intendant, M. de l'Etenduère, capitaine du vaisseau du roi, le conseil supérieur, les officiers de la juridiction, la noblesse et tous les corps y assistèrent en cérémonie.

“ Sur les trois heures après-midi, cette même assemblée se rendit au château Saint-Louis, et de là en l'église cathédrale.⁴ On fit une procession, à laquelle M^{me} le coadjuteur assista : elle fut chez les RR. PP. ré-

¹ Les communautés de Québec, à cette époque, étaient les récollets, les jésuites, le séminaire, les ursulines, l'Hôtel-Dieu, l'hôpital général.

² Depuis le traité d'Utrecht (1713), l'Acadie et Terreneuve appartenaient à l'Angleterre. L'île Royale ou Cap-Breton était le seul poste avancé, dans le golfe Saint-Laurent, qui fut resté à la France. Les vaisseaux de la mère patrie, en route pour le Canada, arrêtaient à Louisbourg, et l'on dépêchait aussitôt des canots ou autres embarcations légères à Québec pour ceux qui étaient pressés d'arriver.

³ On mit tout le mois d'août à se préparer ; et vraiment ce n'était pas trop, lorsqu'on se rend compte de l'organisation de cette fête dans tous ses détails.

⁴ La fête commence, le matin, à la cathédrale ; l'après-midi, elle commence au château : et c'est de là que l'on part pour aller à la cathédrale.

collets.¹ Lorsqu'elle passa, le château tira du canon. Sortant de cette église pour aller à celle des pères jésuites,² elle eut un pareil salut ; ce qui fut également observé lorsqu'elle rentra.³

“ M^{me} le coadjuteur entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en musique, avec le psaume *Exaudiat*, pendant lesquels se fit une décharge de plus de cent boîtes et des canons du château et de la citadelle.⁴

“ Après cette cérémonie, M. le gouverneur général, l'intendant, et le lieutenant de roi se rendirent au feu de joie,⁵ toutes les troupes et les milices en bataille. Ils allumèrent le feu qui avait été préparé, et crièrent à haute voix : “ Vive le roi ! ” On y répondit si généralement et d'une manière si naturelle, qu'il était aisé de voir que le cœur avait la première part à ces exclamations. Elles ne finirent que par le bruit des boîtes et de toute l'artillerie de la place et des vaisseaux de la rade.

“ Aussitôt toute la ville parut illuminée ; et M. le gouverneur général étant rendu au château, avec M. l'intendant et tous les officiers, il donna le signal pour tirer le feu d'artifice, qu'on avait dressé de l'autre côté de la rivière.⁶ Il faisait face au château. Il parut de son centre une flèche, de laquelle partit nombre de fusées de différents goûts, avec un soleil qui monta du bas en haut, et d'autres à tous les coins. Dans les flancs il y avait un *Vive le Roi*, formé par des lumières artificielles, qu'on distinguait d'une demi-lieue.

“ A la grande porte du château,⁷ était un arc de triomphe, formant trois arcades soutenues par des colonnes ;⁸ aux deux les plus proches de l'arcade du milieu, à droite, était représentée la Religion, la Justice à gauche ; sous l'arcade du côté de la Religion, se voyait un Amour, lui présentant une couronne ; et sous celle du côté de la Justice, un autre Amour qui montrait un sceptre à cette divinité : voulant donner à connaître qu'elles-mêmes prendront soin de l'éducation du prince, qu'enfin l'une et l'autre seront toujours couronnées, soutenues et affermies.

“ Sous l'arcade du milieu était un autre Amour, présentant au public les vers qui suivent :

La fable peint l'Amour dans sa minorité ;
Chez elle cet enfant ne quitte point cet âge :
Notre amour, cher Dauphin, a seul cet avantage
Qu'il est à votre égard dans sa majorité.

¹ Par la rue du Fort et la place d'armes.

² Par la rue Sainte-Anne, puis la rue des Jardins.

³ Par la grande place de la cathédrale.

⁴ On verra plus loin ce qu'était cette citadelle.

⁵ Ce feu de joie dut se faire soit au milieu de la grande cour du fort Saint-Louis, soit sur la place d'armes.

⁶ De l'autre côté du fleuve, l'aspect était encore assez sauvage et primitif, si l'on en croit une lettre de l'intendant Dupuy, de 1727 : “ Le rivage du sud jusqu'à Saint-François est encore couvert de bois fort épais, et sans chemins praticables....”

⁷ Cette porte était au pavillon du milieu de la façade donnant sur la cour intérieure du fort.

⁸ Il est probable que cet arc de triomphe était, comme ceux de nos jours, une charpente revêtue de branches d'arbres.

“ La lettre L, par où ils commencent, était enfermée dans un quartré, avec cette devise au-dessus : *Fatu clara suo*. Il paraissait sortir d'une fusée quatre étoiles, les deux premières jointes ensemble, une seule, et la dernière beaucoup plus grosse que les autres.

“ Au-dessus régnait un arc-en-ciel, au milieu duquel étaient ces mots : *Utriusque Francie spes et amor*. Son centre représentait un cartouche supporté au milieu d'une mer par deux hommes marins, tenant chacun une conque marine, dans laquelle ils soufflaient, et d'où sortait une vapeur épaisse, avec ces mots : *Vivat Delphinus!* On y voyait, dans une autre mer plus reculée, un dauphin et un soleil levant, qui avaient pour devise : *Dominabitur a mari usquè ad mare*. Sur le reste des deux colonnes que cet arc-en-ciel n'occupait point, étaient deux grands globes bien ornés. Ce second édifice supportait par son milieu les armes de France et du Dauphin, accompagnées de consoles enrichies de fleurs de lys d'or, autour desquelles étaient écrit d'un côté *Vive le roi*, et *Vive la reine* de l'autre.

“ Sur le point de la couronne des armes paraissait se venir poser une Renommée, couronnée de lauriers, tenant d'une main une palme, et de l'autre sa trompe, d'où paraissaient sortir ces mots : *Sunt munera Divum*. A ses côtés, quatre lustres, représentant chacun une étoile, et pour accompagnement un impérial richement orné, dont l'extrémité se terminait par une autre étoile.

“ Cet édifice, garni d'un nombre infini de lampions, joints aux lumières dont toutes les croisées du château étaient remplies, donnait une si grande clarté, qu'on eût cru voir le plus beau jour au milieu de la nuit la plus obscure. Tout le monde en fut si content, que, malgré qu'on eût illuminé trois jours consécutifs, on demanda par des cris de “ Vive le roi ” qu'on donnât encore cette satisfaction : ce que M. le gouverneur général accorda.

“ M. le gouverneur général avait invité toutes les dames et les personnes de distinction à cette fête. Sur les dix heures, on servit un magnifique souper : les appartements du château, quoique grands, ne pouvant contenir l'assemblée, on mit des tables jusque sur la galerie, laquelle est située si avantageusement, qu'on découvre de six à sept lieues à la ronde. La somptuosité et la délicatesse se firent sentir partout : on but les santes de “ Leurs Majestés et de M^{me} le Dauphin au bruit de toute l'artillerie. Cette fête se termina par un bal qui dura toute la nuit.

“ Le 18 du même mois, M. l'intendant donna aussi une fête. Le canon l'annonça la veille ; et l'artillerie recommença le lendemain au soleil levant.

“ Les pères récollets avaient choisi ce jour pour témoigner à Dieu leur reconnaissance. Ils chantèrent une grand'messe en musique, où M. le gouverneur général, l'intendant et toute la noblesse assistèrent. A l'issue des vêpres, le R. P. F.-X. de LaHaye,¹ religieux de leur ordre,

¹ Son nom ne se trouve ni dans la *Liste chronologique* de M. Noiseux, ni dans le *Répertoire* de M^{me} Tanguay.

quarré,
ir d'une
ile, et la

es mots :
rtouche
chacun
vapeur
e autre
devise :
es que
ornés.
et du
autour
'autre.
er une
e de
Divum.
ecom-
it par

nières
rande
plus
miné
don-
da.
per-
igni-
vant
e est
nde.
ntés
'ette

non
aut.
ieu
M.
A
re,
s le

prononça un discours à l'occasion de la naissance de M^{sr} le Dauphin, qui fut universellement applaudi. Le *Te Deum* y fut chanté en musique, au bruit de toute l'artillerie.

“ M. le gouverneur général étant rendu chez M. l'intendant, avec toutes les dames, les officiers et toutes les personnes de distinction, le signal fut donné pour tirer le feu d'artifice, qui eut une exécution très régulière. Le palais était illuminé. On servit ensuite le souper, tout des plus magnifiques, et où rien n'était épargné : on y but les santés du roi, de la reine et de M^{sr} le Dauphin, au bruit de l'artillerie ; ce qui fut suivi d'un bal qui dura jusqu'au lendemain matin.

“ Le 9 du mois d'octobre, M. de l'Etenduère,¹ capitaine du vaisseau du roi, se distingua aussi par la fête qu'il donna à bord du *Héros*. Elle fut annoncée la veille et le lendemain matin, au bruit de toute l'artillerie de la rade. La grand'messe et le *Te Deum* y furent chantés au bruit de la même artillerie et de celle du château. Il y eut ensuite un grand dîner : les santés de Leurs Majestés et de M^{sr} Dauphin s'y burent, auxquelles on répondit par plusieurs décharges des canons de la rade² et du château.

“ Tous les vaisseaux étaient pavoisés ; et sur les sept heures du soir il y eut plusieurs décharges de mousqueterie et de canons. Il y fut tiré nombre de fusées. Le vaisseau du roi et les navires marchands parurent illuminés : ce premier était orné d'une si grande quantité de lumières, qu'on en distinguait parfaitement tout le corps et toutes les manœuvres.³

“ Le 15 du même mois, les RR. PP. jésuites firent prononcer par le R. P. de la Chasse,⁴ de leur compagnie, un discours sur la naissance de M^{sr} le Dauphin, qui eut un applaudissement général. M^{sr} le coadjuteur entonna ensuite le *Te Deum*, qui fut chanté en musique, au bruit de nombre de boëttes et de l'artillerie du château Saint-Louis.

“ Le soir, il firent tirer nombre de fusées des plus belles, et leur maison parut illuminée, aussi bien que le clocher de leur église.” (Joint à la lettre de MM. de Beauharnais et Hocquart, du 15 octobre 1730.)⁵

¹ Le marquis de l'Etenduère était un marin distingué dont les états de service allaient de pair avec ceux de MM. de Beauharnais, de la Galissonnière, de la Jonquière. (*Voyage de Kalm*, édit. Marchand, p. 183.)

² Des batteries Dauphine, Royale et Vaudreuil.

³ Cela ne rappelle-t-il pas l'illumination des navires dans le port de Québec aux fêtes jubilaires de S. M. la reine Victoria ?

⁴ Il était supérieur des jésuites de la Nouvelle-France. Confesseur de M^{sr} de Saint-Vallier, il assista à l'enterrement du vénéré prélat, puis prononça son oraison funèbre à l'hôpital général et ensuite dans l'église des jésuites. Avant de venir à Québec, vers 1712, il avait été longtemps missionnaire chez les Abénakis. “ Le marquis de Vaudreuil, alors gouverneur, s'était opposé à son départ de la mission, le croyant nécessaire à la stabilité de l'alliance des Français avec cette fière et belliqueuse nation.” (*Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 147.)

⁵ Archives de la Marine, Canada, Correspondance générale, vol. LII.

“Tout cela sonne gros,” disait en 1663 la mère de l’Incarnation, en voyant que l’on donnait déjà à Québec, qui renfermait à peine soixante-dix maisons,¹ “le nom de ville”, et au Canada, qui comptait environ 3,000 âmes, celui de “province ou royaume”.² Ce mot me revient à l'esprit, lorsque je compare la solennité de ce récit officiel avec le Québec de 1730, lorsque je cherche à mettre dans son vrai cadre le tableau de cette fête patriotique dont on vient de lire le compte-rendu.

Il est vrai que la “ville capitale de la Nouvelle-France” avait un peu augmenté: elle comptait en 1730 au moins 7,000 âmes, et cinq cents maisons environ.³ Mais quelle pitié que l'apparence extérieure de la plupart de ces maisons et surtout de leurs alentours! Le gouverneur et l'intendant écrivent au ministre en 1726 :

“C'est la chose la plus disgracieuse à voir que la ville de Québec, dont les murs des maisons ne sont que de pieux de bois de neuf à dix pieds de hauteur, la plupart renversés et couchés sur le travers des rues, et qui font que cette ville n'est qu'un chantier de bois, les particuliers qui en font de grosses provisions mettant encore leur bois à brûler le long de ces murs..... Si le feu, qui est ici plus fréquent qu'ailleurs, courrait seulement une rue entière, il ne serait pas possible de sauver la ville, à cause de ces murailles de pieux.”

La beauté naturelle du site de Québec avait frappé le comte de Frontenac :

“Rien ne m'a paru si beau et si magnifique,” écrivait-il en 1672, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire.”

Mais on n'avait pas, à cette époque, pour la formation d'une ville, les idées d'ordre et de régularité que l'on prône aujourd'hui :

“On a fait jusques ici, ajoutait Frontenac, une très grande faute, en laissant bâtrir les maisons à la fantaisie des particuliers, et sans aucun ordre..... Si l'on veut que la ville s'agmente et s'embellisse, il faut que l'on prenne plus de soin des alignements des maisons qu'on y construira, et que chacun a faites jusques ici selon son caprice et sa fantaisie.”

Pendant longtemps le gros de la population se porta à la basse ville, surtout dans les rues Saut-au-Matelot, Notre-Dame et Sous-le-Fort. C'est là qu'étaient les principales résidences, celles des hommes d'affaires, des citoyens marquants. Au recensement de 1716, on ne voyait guère dans la rue Saint-Louis que deux personnages de la haute société, le docteur Sarrazin et M. de Lotbinière : tous les autres étaient des artisans ou des journaliers.

¹ *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par la sœur Juchereau, p. 172.

² *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 267.

³ Il y avait, en 1716, quatre cent cinquante-huit familles ou feux. (*Recensement de 1716*, publié par l'abbé Louis Beaudet.)

tion, en
ante-dix
00 âmes,
l'esprit,
e 1730,
te fête

un peu
cents
la plu-
eur et

dont
eds de
et qui
qui en
de ces
ment
de ces

e de

que
ostée

les

en
cun
que
ira,

ille,
ort,
res,
ère
oc-
ou

nt

Les communautés religieuses, qui possédaient une grande partie du terrain de la haute ville,¹ se décidèrent assez tard à concéder des emplacements à bâtrir. Frontenac leur supposait même à ce sujet des intentions qui, je crois, étaient étrangères à leurs calculs :

“Elles ne se soucient guères, disait-il, et même elles seraient peut-être fâchées que la ville augmentât davantage.”

D'après MM. de Beauharnais et Hocquart, “il n'y avait encore, en 1720, dans le quartier du rempart, que deux ou trois maisons, et autant dans le quartier du palais”. Mais ils ajoutaient : “La ville s'est bien agrandie depuis ce temps”.

En effet, il y avait, en 1730, “plus de quarante maisons” sur le seul terrain du séminaire. L'intendant Dupuy écrivait en 1727 : “On a proposé aux communautés de céder des emplacements pour y bâtrir des maisons. La plupart en ont accepté le parti. Les jésuites le font. J'y ai fait consentir le séminaire de Québec, qui, par la vente de ses terrains, va tirer de quoi payer une partie de ses dettes.”

L'Hôtel-Dieu avait aussi concédé bon nombre d'emplacements : mais voici ce que l'ingénieur Chaussegros de Léry écrivait au ministre à propos des résidences qui s'y construisaient :

“Les ingénieurs sont obligés d'informer la cour de ce qui peut empêcher l'établissement des villes et d'y bâtrir de belles maisons. Il arrive dans ce pays que les communautés possèdent des terrains, séparés de l'enceinte qu'elles occupent par leurs monastères, jardins, cours et autres lieux qui leur sont nécessaires, où il se trouve une rue publique entre deux. Ils vendent le terrain entre celui qu'ils occupent et la dite rue, à condition que l'acheteur n'y bâtrira que l'étage au rez-de-chaussée, afin de n'être pas vus dans leurs monastères et jardins ; et si l'acheteur fait sa maison à plusieurs étages, ils veulent que l'étage au-dessus du rez-de-chaussée n'ait aucune fenêtre ou ouverture sur la rue : ce qui fait qu'on n'ose acheter de pareils terrains, et ceux qui en ont acheté sont privés de pouvoir faire leurs maisons à plusieurs étages, ce qui nuit à l'établissement et à la décoration des villes. Je n'ai pas vu dans Paris, ni dans les autres villes du Royaume où j'ai été, que les maisons des particuliers ne puissent pas avoir d'ouvertures sur les rues publiques. Cette clause me paraît extraordinaire ; et comme elle nuit à l'établissement et à la décoration des villes, je crois qu'elle ne devrait pas avoir lieu, les communautés n'ayant qu'à élever leurs murs de clôture, s'ils ne veulent pas être vus, comme il se pratique dans toutes les villes de France, n'étant pas naturel que les particuliers ne

¹ “Vous verrez par un plan de la ville de Québec que je prends la liberté de vous envoyer, que presque tout son terrain est occupé par les communautés ; j'en ai distingué les terrains par des couleurs différentes, et vous trouverez que, quand on en sépare les emplacements de l'Hôtel-Dieu, du séminaire, de l'évêché, des jésuites, des ursulines, des récollets, de la place de la paroisse, de celle du château et de la citadelle, le terrain à bâtrir à Québec se réduit presqu'à rien.” (Lettre de Dupuy au ministre, 1727.)

puissent pas faire plusieurs étages à leurs maisons, et n'avoir pas d'ouvertures sur les rues publiques....."

L'enceinte de la haute ville était, d'ailleurs, beaucoup plus restreinte qu'elle n'est aujourd'hui, les fortifications passant, à cette époque, à peu près sur la rue Sainte-Ursule, et allant rejoindre la redoute du cap au Diamant, à l'extrême est de ce cap.

Cette redoute, c'était la "citadelle" dont parle la Relation, car la citadelle actuelle ne date que du commencement de ce siècle. Elle était reliée par une courtine au cavalier de Dumont, ainsi appelé à cause du moulin Dumont, où il y avait une batterie. Ça et là s'avancent quelques bastions ; dans l'un d'eux s'élevait une autre redoute, appelée la redoute Royale. Il y avait deux autres redoutes, l'une en dehors des fortifications, la redoute Dauphine, et l'autre au palais.

Tout autour du promontoire de Québec se dressaient des batteries : il y en avait une de vingt-deux embrasures au château ;¹ la moitié était en dedans du fort, l'autre moitié en dehors. Deux autres batteries se trouvaient sur les remparts, en arrière de l'Hôtel-Dieu : on les appelait batteries de l'Hôpital ; deux autres, sur le chemin des Rondes, près du séminaire et de l'évêché : on les appelait batteries du Clergé : celle de l'évêché avait vingt-et une pièces de canon et un mortier.² Enfin, trois autres batteries, situées à la basse ville, sur le bord de la rivière, la batterie Dauphine, la batterie Royale³ et la batterie Vandreuil, complétaient le nombre de ces "forteresses" dont parle la Relation.⁴

Les fortifications de Québec, telles qu'elles étaient en 1730, étaient l'œuvre de nos gouverneurs Frontenac, Callières, Vandreuil. Celui-ci, surtout, y avait fait travailler sans relâche, dans le temps qu'il s'était vu menacé d'une invasion anglaise en 1711. Il avait été bien secondé par la générosité des Canadiens. Écrivant au ministre l'année suivante :

"J'ai tout lieu d'être content, disait-il, de la diligence du sieur de Beaucour, aussi bien que de la bonne volonté des peuples, qui viennent aux corvées sans faire la moindre difficulté..... Les marchands de cette ville, sur la représentation que je leur ai faite que nous manquions de fonds, tous ensemble, de la meilleure grâce du monde, nous ont fait prêt de 150 mille livres du pays, et l'auraient fait plus considérable si nous l'avions voulu."

Tous ces ouvrages militaires formaient un ensemble assez imposant : et cependant ils étaient jugés par les hommes compétents comme absolument insuffisants. M. de Louvigny, lieutenant de roi, écrivant au ministre en 1724 :

¹ La Potherie, cité par M. Ernest Gagnon dans *le Fort et le Château Saint-Louis*, p. 88.

² Lettre de Beauharnais et Hoequart au ministre, 15 octobre 1732.

³ La maison des seurs de la Congrégation était entre ces deux batteries.

⁴ Voir le plan de Québec de M. de Léry, 1720.

“ Dans peu d'années, disait-il, la colonie sera en état de se soutenir contre les ennemis du roi, si Sa Majesté a pour agréable de faire une faible dépense pour fortifier la ville de Québec, dix mille écus chaque année pendant cinq ans. Les peuples du Canada ont de la valeur, ils aiment leur roi.”

M. de Louvigny désirait sans doute voir exécuter le magnifique plan de citadelle et de fortifications qu'avait préparé quelques années auparavant Chaussegros de Léry. Celui-ci écrivait à ce sujet au ministre :

“ J'ai l'honneur d'envoyer au conseil (d'Etat) le plan en relief de la ville de Québec, qui est entièrement fini. Toutes les fortifications approuvées du Conseil dans la haute ville y sont en relief. J'ai mis une enceinte dans la basse ville, qui serait construite sur une batture de roches. J'ai observé toutes les pentes et hauteurs de la montagne.....”

Malheureusement, le plan de fortifications de cet ingénieur ne fut pas exécuté. On ne voyait en 1730 que celles de Vaudreuil et de Beaucour.

Celles-ci passaient, comme je l'ai dit, par la rue Sainte-Ursule, sur le terrain des ursulines, laissant comme issue au public les portes Saint-Jean et Saint-Louis.¹ On aura une idée des dégâts qu'on avait faits en construisant ces fortifications, avec leurs bastions et leurs terrasses, par l'extrait suivant d'une lettre des ursulines à la cour :

“ Les religieuses ursulines de Québec représentent qu'on leur a fait deux torts considérables. Le premier est une terrasse que le sieur de Beaucour, ingénieur, a fait éléver malgré elles si proche de leur maison, qu'il semble qu'il n'ait eu en cela d'autre dessein que de les chagrinier. En effet, cette terrasse, qu'il aurait pu facilement reculer, est un chemin passant, qui domine tout leur monastère, où elles ne peuvent plus se cacher, et où elles essuient toutes sortes de railleries et même d'insultes du public.

¹ Montréal avait seize portes, huit grandes et huit petites.

Voici deux extraits intéressants, qui nous montrent Montréal en 1717, et Montréal en 1738 :

“ La ville de Montréal est d'une grande étendue : elle a trois quarts de lieue de tour, son enceinte ou fortification ayant 1819 toises courantes de pourtour. Elle n'est formée que d'une mauvaise enceinte de pieux, dont une bonne partie sont pourris. Les habitants y ont fait plusieurs ouvertures, et il n'y a aucune porte en état de fermer, et ne ferment point pendant toute l'année ; et comme dans ce pays on est toujours à la veille d'avoir la guerre avec les Anglais et les Sauvages, et qu'on ne peut savoir la déclaration de la guerre d'Europe qu'après les Anglais, ils pourraient enlever cette ville très aisément, dans l'état où elle est présentement....” (Mémoire de Chaussegros, 10 août 1717.)

“ L'enceinte de la ville de Montréal est entièrement finie. Il n'y a que les glacis qui ne sont pas encore en leur perfection dans plusieurs endroits.

“ Il y a huit grandes portes, et huit petites, savoir cinq grandes du côté du fleuve, et cinq petites. Cette quantité paraît nécessaire en cas de feu, et pour l'entrée des effets qui viennent en quantité de ce côté-là.

“ Il y a une grande porte à chaque bout de la ville, et une du côté de la campagne

“ Les petites portes sont situées, cinq du côté de l'eau, une au bout du sud-ouest de la ville, et deux du côté de la campagne....” (Lettre de M. de Beaucour, commandant à Montréal, au ministre, 13 octobre 1738.)

“ Le second est que pour construire cette terrasse, qui leur est si préjudiciable, le dit sieur de Beaucour, qui disait par raillerie que de là il verrait toutes les religieuses, a pelé et enlevé jusqu’au roc toutes les terres environnantes, appartenantes aux ursulines, en sorte qu’elles ne peuvent plus même marcher dans les lieux qui en partie faisaient leur enclos, qu’on leur a inhumainement retranché, où elles avaient auparavant jardins, vergers, pâturages et basse-cour, d’où elles tiraient une partie de leur subsistance, et qui présentement sont semblables, par l’épuisement de ces terres, aux endroits bouleversés par la mine, renversés par un tremblement de terre et foudroyés par le feu du ciel

A ces dégâts, à ces bouleversements causés par les travaux des fortifications, et qui n’avaient été réparés qu’en partie, en 1730, ajoutons ceux dont parle l’intendant Dupuy dans une ordonnance datée de 1727 :

“ Il n’y a presque pas de rues, dit-il, et de places publiques dans Québec, où les eaux du Cap-aux-diamans n’ont découvert par leurs ravins des roches si dures et si aiguës, qu’il n’est presque plus possible d’y faire passer les chevaux. La place même de la cathédrale—laquelle est grande, spacieuse, bien disposée pour y tenir un marché public, pour y pratiquer une fontaine au besoin, qui serve de réservoir aux eaux de la haute ville, et y faire une promenade propre au délassement du public—n’est encore pour le présent qu’un cahos et un amas confus de pierres et de rochers.....”¹

**

Tout était encore bien primitif dans le Québec de 1730. Des pieux plantés en terre et appointis par le bout, voilà ce que l’on voyait généralement autour des emplacements et des maisons pour les enclos. Il n’y avait pas autre chose même entre les terrains de l’Hôtel-Dieu, du séminaire, de l’évêché, et le chemin des Rondes. Les hospitalières firent construire un mur de pierre deux ou trois ans plus tard : le gouverneur, l’intendant et l’évêque décidèrent qu’il serait placé à 40 pieds “du bord de l’escarpement”.² Au séminaire, on se contenta, “pour fermer le jardin”, de renouveler la clôture de pieux et de la faire un peu plus haute. Il le fallait bien : les vieux pieux étaient trop bas : “On sautait par-dessus pour aller y voler”.³

M^{gr} Dosquet se plaignait de n’être pas suffisamment protégé par sa clôture de pieux contre les regards des passants :

“ Je ne puis, disait-il, me tourner du côté de la terrasse, sans être obligé de rendre le salut aux passants, ou de répondre aux compliments

¹ *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 314.

² “ Les dames de l’Hôtel-Dieu ont fait faire les murs de leur clôture sur le rempart à quarante pieds de la côte, en conformité de vos ordres.” (Lettre de Lanouiller de Boisclair, grand voyer, au ministre, 31 octobre 1735.)

³ Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, Paris, 20 mars 1733

leur est si
que de là il
es les terres
e peuvent
nt clos, qu'on
nt jardins,
a leur sub-
ent de ces
n tremble-

des forti-
tions ceux
7 :
ans Qué-
rs ravins
d'y faire
grande,
ratisquer
te ville,
e—n'est
res et de

s pieux
nérale-
Il n'y
sémi-
t cons-
rueur,
s "du
mer le
haute.
par-

ar sa

être
ments

rem-
miller

de ceux que je connais. C'est sous mes fenêtres que s'assemble le bas peuple des deux sexes après leur souper, où ils chantent et tiennent des discours libres, que j'entends comme s'ils étaient chez moi. Je ne parle pas de leurs actions indécentes. C'est là que les personnes ivres viennent cuver leur vin, et des personnes malignes les ont plusieurs fois découvertes avec la dernière indécence..... Les fêtes et dimanches, on y a la tête rompue du bruit qu'y font ceux qui jouent aux quilles et à la boule..... Si je vais dans mon jardin, tout le monde s'arrête aux pieux pour me regarder...."¹

Il entreprit de fermer ce chemin au public, et proposa à l'intendant "de faire faire une porte au bout de la terrasse qui joint le terrain du palais épiscopal en descendant à la basse ville, du côté du rempart". L'intendant ne s'en souciait guère : il fit cependant poser la porte, par complaisance pour le prélat, et celui-ci entreprit "de veiller à ce qu'elle restât fermée". Le public commença à se plaindre, et bientôt "le murmure devint général". L'évêque s'étant un jour absenté, probablement pour sa visite pastorale, "quelques étourdis forcèrent le guichet et l'ouvrirent pendant la nuit. Il fut refermé par les soins du concierge. La nuit suivante, il fut forcé de nouveau et emporté". Suivant l'expression de l'évêque, "pendant qu'on fermait la porte d'un côté, un homme la brisait de l'autre".²

Il y eut au sujet de cette porte et de cette terrasse une longue correspondance entre le prélat et la cour : elle couvre au moins quarante pages des archives ; et le résultat fut que la porte resta ouverte.

Un peu plus bas que cette porte, se trouvait "l'escalier de la basse ville". Le haut de cet escalier était fermé par une barrière "pour empêcher les bestiaux" de passer.³ Il n'était pas rare, en effet, à cette époque, de voir des animaux errants, des cochons, surtout, dans les rues de Québec.

A la basse ville, les rues n'étaient souvent qu'un bourbier. "Elles sont impraticables quand il pleut et à la fonte des neiges du printemps, écrit le grand voyer, par les boues et vidanges qui y séjournent..... J'ai déjà sondé les esprits d'une grande partie des bourgeois sur la nécessité qu'il y a de pavir la basse ville..... Il y en a deux qui ont commencé à pavir au devant de leur emplacement..... Le grès pour pavir se trouve à la tête de l'Ange-Gardien, à trois lieues de Québec, où les barques vont le prendre de la tête sans beaucoup de frais."⁴

Il n'y avait pas de quai : les résidents songèrent à en construire un à leurs frais. Le gouverneur et l'intendant écrivirent à la cour à ce sujet :

"Nous examinerons sur les titres des concessions accordées à ceux qui se sont bâti sur la grève, au bas de la ville, s'ils ne se sont point assujettis à la construction, ou du moins à l'entretien d'un quai. Le dessein

¹ Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, Québec, 4 septembre 1731.

² *Ibid.*

³ *Jugements et Délibérations du Conseil supérieur.*

⁴ Lettre de Lanouiller de Bol-elair, grand voyer, au ministre, 31 octobre 1735.

de contribuer entre eux à la construction de ce quai est toujours le même de la part de plusieurs ; il serait à propos de profiter de cette bonne volonté, qui procurera à la ville une sûreté et une décoration."

Les "moulins à bateau"¹ du sieur Lanouiller de Boisclair faisaient, depuis 1722, un service plus ou moins régulier entre Lévis et Québec ; on traversait aussi en canot, et l'on venait atterrir à l'anse du Cul-de-Sac.

Lorsque les habitants, venant en ville pour le marché, arrivaient la nuit, ils faisaient un bon feu sur la grève pour se réchauffer, et attendaient là jusqu'au matin. C'était un usage tout-à-fait patriarchal. Mais il y avait un danger, celui de mettre le feu aux maisons de la basse ville, "toutes couvertes de bardaues." Le conseil supérieur jugea à propos de défendre cette pratique.²

Du reste, M. Prat, capitaine du port de Québec, "avait fait mettre le Cul-de-Sac en état de recevoir les vaisseaux". Il écrivait à la cour dès l'année 1712 : "Presque tous ceux qui sont venus de France et de la Martinique s'y sont fait radoubler et caréner cette année."

Il avait aussi établi un chantier pour la construction des navires, "au bas du Cap-aux-diamans", à l'anse des Mères : "Je serai obligé, disait-il, de faire miner quelques rochers qui se trouvent dans la devanture de cet endroit, où ensuite on pourra construire toutes sortes de bâtiments." Il s'y construisit cette année-là (1712) un vaisseau de guerre.

De l'autre côté du promontoire de Québec, "à quatre ou cinq arpents du palais, sur la rivière Saint-Charles, au delà de l'ermitage Saint-Roch", était un autre chantier de vaisseaux, au sujet duquel l'intendant Hocquart écrivait en 1731 :

"Le terrain y est solide. Il s'y trouvera dix-huit ou vingt pieds d'eau dans les grandes mers ordinaires, ce qui est un fond suffisant pour y construire les plus gros vaisseaux. Il y a de plus dans le même voisinage quelques maisons nouvellement bâties, qui pourront servir de magasins pour y retirer diverses munitions et ustensiles pendant le cours de la construction....."

Ces "quelques maisons nouvellement bâties", voilà bien les commençements de l'immense faubourg Saint-Roch d'aujourd'hui.³

L'ermitage Saint-Roch⁴ dont il est ici question était une petite chapelle, avec un hospice y attenant, que les récollets avaient fait construire vers 1703, à la suite de la terrible épidémie de picote qui décima la ville

¹ Lettre de Vandreuil et Begon au ministre, 17 octobre 1722.

² *Jugements du Conseil supérieur*, 1707.

³ La rue Saint-Roch fut ainsi appelée de l'ermitage Saint-Roch. Elle date de 1732. Le terrain de cette rue fut concédé par Marie-Geneviève Amiot de Vincelotte, veuve de Jacques Richard. (*Jugements du Conseil supérieur*, 24 nov. 1732.)

⁴ Sur cet ermitage, voir *Henri de Bernières*, page 87, note.

dans l'hiver de 1702.¹ Ils mirent cet ermitage sous le vocable du saint que l'on invoque dans les temps de fléaux publics.²

Toute la population de Québec ne formait encore en 1730 qu'une seule paroisse ; et il n'y avait qu'une seule église paroissiale, la cathédrale. La grand'messe du chapitre, le dimanche, était aussi la messe de paroisse ; l'office se terminait, au témoignage de M. de Champigny, entre 10 heures et 10 heures et demie ; puis il y avait à l'église de la basse ville une messe "pour les personnes infirmes et incommodées, qui ne sauraient monter à la haute ville, principalement l'hiver".

Je lis dans un mémoire écrit vers 1738 : "Il n'y a point à Québec d'église cathédrale. L'on se sert de la paroisse, qui est trop petite et qui menace ruine."

Elle était en effet si petite pour la population, que le gouverneur et l'intendant proposèrent à l'évêque, en 1734, "d'établir une seconde paroisse dans la ville".

"J'y trouvai plusieurs difficultés, écrit le prélat ; et je les fis convenir que le temps n'était pas venu pour ce nouvel établissement..... Mon sentiment serait qu'on profitât de la disposition où sont les chanoines, pour mettre l'église de Québec sur le pied de toutes les églises de France, où il y a chapitre et paroisse, c'est-à-dire qu'on célébrât deux messes, une pour le chapitre, et une pour la paroisse, et que les sacristies fussent séparées... Ce n'est que par nécessité et faute de sujets, ajoutait le prélat, qu'on a permis par le passé qu'un seul office servirait pour le chapitre et pour la paroisse."

Depuis plusieurs années, paraît-il, les chanoines songeaient à la construction d'une cathédrale à part. M. de Léry écrivait à la cour en 1725 :

¹ Sur cette épidémie, voir les *Ursulines de Québec*, t. II, p. 15.

² Trente ans plus tard, une nouvelle épidémie de picote sévit au Canada. Voici ce qu'écrivait à la cour MM. de Beauharnais et Hocquart le 14 oct. 1733 :

"La petite vérole, qui a affligé ce pays depuis la fin de l'automne 1732 jusqu'aujourd'hui, et qui a enlevé près de 2,000 personnes à la colonie, avait épuisé les ressources des particuliers. La suspension de tous travaux s'est nécessairement ensuivie de la disette, les ouvriers et journaliers de Québec devenaient de jour en jour à charge aux gens aisés, et encore plus à nous qu'à tout autre, par des importunités trop fréquentes.

"Nous n'avons trouvé d'autre expédient pour les tirer de la misère, que de leur procurer du travail. Nous en avons fait passer une partie à Montréal, qui ont été employés utilement aux travaux des fortifications, et nous avons gardé ici ceux qui étaient les plus chargés de famille. Nous les avons employés à former le commencement d'une digne de pierres sèches dans la rivière Saint-Charles, près du palais, ouvrage également utile et avantageux au commerce, et qui procurera aux bâtiments de mer la sûreté et l'abri qu'ils ne trouvent pas à beaucoup près dans l'endroit dit le Cul-de-Sac, à la basse ville, ce dernier endroit étant le seul où les bâtiments pussent hiverner et caréner. Ils y sont exposés aux accidents du feu, lors des carènes, à cause de la petitesse du lieu.... La nouvelle digue remédiera pleinement aux inconvénients, et les bâtiments trouveront, dans le nouveau port qu'elle forme, un hivernement commode...."

“Les messieurs du chapitre de Québec m'ont assuré qu'ils travaillaient en France pour obtenir de Sa Majesté une loterie, comme on a fait pour la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, pour que le revenant bon fût employé à la construction d'une cathédrale à Québec. Ils m'ont demandé un dessin pour cet édifice. J'ai fait un plan avec toutes les élévarions et profils, et j'y ai joint un mémoire. J'ai l'honneur de vous les envoyer....”¹

C'est sur ce plan de M. de Léry que fut reconstruite en 1745² l'ancienne cathédrale ou église paroissiale, consacrée en 1666 par M^{gr} de Laval, qui existait encore en 1730, et dont Charlevoix faisait la description suivante :

“La cathédrale (de Québec) ne ferait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France : jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son clocher, son grand autel,³ ses chapelles sentent tout à fait l'édifice de campagne. Ce qu'elle a de plus favorable est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence.”⁴

Telle était l'église où se chanta le premier *Te Deum*, à Québec, pour

¹ Lettre de Chaussegros de Léry au ministre, 29 octobre 1725.

² “Le 23 décembre 1744, il fut décidé dans une assemblée, de rebâtrir l'église paroissiale sur le même emplacement, d'après les plans de M. Chaussegros de Léry, ingénieur en chef. La maçonnerie fut confiée à Charles Vallée, François Moreau et Joseph Routier, la charpente à M. de Lorme, maître charpentier. Ici nous touchons aux constructions modernes. Les fondations des lourds piliers de la nef sont de l'église primitive de 1647. Les tours sont de 1684, mais tout le reste date de 1745. Alors en effet l'église fut allongée de 40 pieds et élargie de deux bas-côtés, de 28 pieds chacun.

“Les longs pans étaient en pierre brute reconverte d'un enduit. Un simulacre de pierre de taille régnait autour des croisées aux arcades surbassées, et des portes à plein cintre. La façade présentait alors, outre les trois portes, deux fenêtres cintrées l'une sur l'autre au-dessus des portes latérales, et une autre entre deux ouvertures circulaires au-dessus de la porte principale. Les travaux furent terminés le 15 novembre 1748. Il y avait juste cent ans que la première église en pierre avait été bâtie. La sacristie était sur la rue Buade.

“Pendant le siège de Québec en 1759, toute la partie en bois fut incendiée, à l'exception de la base du clocher, et les murs furent endommagés par les boulets et les obus. On se réfugia d'abord dans la chapelle des ursulines ; et lorsqu'en 1764 fut rétablie la chapelle du séminaire, qui avait également beaucoup souffert, mais qui n'avait pas été détruite, on y fit les offices paroissiaux. En 1767, on résolut de réparer l'église sur les mêmes plans que précédemment. Les travaux commencèrent en 1767. M. Laflèche fut chargé de la charpente, et M. Charles Vallée, de la menuiserie. On l'allongea de 22 pieds du côté du sanctuaire, en sorte que sa longueur fut de 216 pieds, et la largeur de 94, les murs compris. Elle fut logeable en 1771. Depuis ce temps, les seuls changements qu'il y ait eu à l'extérieur sont dans la façade. Le gouverneur Carleton fit don, en 1775, d'une horloge à trois timbres pour orner le clocher que l'on avait réparé en 1772.” (*Québec, ses Monuments anciens et modernes*, ouvrage inédit de l'abbé Louis Beaudet.)

³ Voir dans *Henri de Bernières*, p. 77, des détails intéressants sur cet autel, et sur l'ancienne cathédrale “en forme de croix latine” de M^{gr} de Laval.

⁴ *Ibid.*, p. 83.

la naissance du Dauphin. Celles des récollets et des jésuites, de construction beaucoup plus récente, valaient aussi beaucoup mieux.¹

L'église des récollets, au témoignage de Charlevoix, était "digne de Versailles". Elle était ornée de vitraux coloriés, et de beaux tableaux dus au pinceau du célèbre frère Luc. La flèche de son clocher, que respectèrent les obus en 1759, était d'une pureté de ligne admirable.

Cette église et le monastère qui y était contigu s'élevaient au haut de ce qu'on appelle encore aujourd'hui la place d'armes, en gagnant la rue Saint-Louis. D'après les plans que nous avons, il n'y avait qu'un petit coin du couvent qui entrât dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la cathédrale anglicane. En partant de la rue du Trésor, et montant tout droit vers la rue Saint-Louis, on passe nécessairement sur l'emplacement occupé autrefois par le couvent et l'église des récollets, dont il ne reste plus que le souvenir. Ces édifices étaient donc en face du château : la façade de l'église, le perron à plusieurs marches qui conduisait à la porte d'entrée était presque en droite ligne avec la porte du fort et celle de la résidence du gouverneur, dont les récollets étaient les aumôniers naturels. Le gouverneur n'avait qu'un pas à faire pour aller chez les récollets ; et s'il voulait avoir la messe au château, dans sa chapelle privée, il n'avait qu'à leur en exprimer le désir.²

Lorsque Frontenac demandait au ministre, en 1690, de nommer "un aumônier pour la garnison du château de Québec", ajoutant "qu'il était plus nécessaire que celui qu'on avait établi au conseil", c'est-à-dire, au palais de l'intendant, il voulait sans doute obtenir un traitement pour ces religieux, car ils remplissaient déjà d'eux-mêmes, et de grand cœur, les fonctions d'aumônier.

L'église des jésuites était attenante à l'angle nord-est du collège, et avait le portail au nord, les longs pans d'un côté donnaient sur la rue des Jardins, ceux de l'autre côté sur le jardin des pères. Elle était, comme la cathédrale d'alors, en forme de croix latine, surmontée d'un clocher sur le transept, avec une tourelle carrée à gauche du portail.

Voici ce que Charlevoix écrivait de cette église : "Elle n'a rien de beau en dehors, qu'un assez beau clocher. Elle est toute couverte d'ardoises, et c'est la seule du Canada qui ait cet avantage, car tout est ici couvert en bardeaux. En dedans, elle est fort ornée. Une tribune hardie, légère, bien pratiquée, et bordée d'une balustrade en fer, peint, doré, et d'un bon ouvrage. Une chaire de prédicateur toute dorée et bien travaillée en fer et en bois ; trois autels bien pris ; quelques bons tableaux ; point de voûte, mais un lambris plat assez orné ; point de pavé, mais un bon plancher, qui rend cette église supportable en hiver, tandis qu'on est transi de froid dans les autres. Les colonnes du grand autel sont creuses et grossièrement marbrées."

¹ *Le Fort et le Château Saint-Louis*, p. 267.

² Kalm, *Voyage en Amérique*.

Non loin de l'église des jésuites s'élevait le pieux sanctuaire des ursulines, qui existe encore aujourd'hui. Il avait été bénit par M^{me} de Saint-Vallier le 15 août 1722. On avait mis vingt-cinq ans à le bâtrir, tant les ressources faisaient défaut à cette époque ; et les principaux personnages de la colonie avaient aidé à sa construction par leurs dons généreux.¹

L'ensemble des édifices appartenant aux communautés religieuses faisait honneur à la ville. Voici ce qu'écrivait, par exemple, le Suédois Kalm au sujet du couvent des jésuites :

"La maison est magnifique et a une apparence superbe, tant du dehors qu'à l'intérieur : on dirait un vrai palais. C'est un édifice en pierre, à trois étages—outre le grenier,—à toit carré très élevé et couvert en ardoise ; il ressemble au nouveau palais de Stockholm, et renferme entre ses murs une cour spacieuse. Ses dimensions sont telles que trois cents familles pourraient y loger à l'aise, et cependant, dans le moment, il n'abrite pas plus de vingt jésuites.

"Mais quelquefois leur maison en contient un bien plus grand nombre, surtout au retour de ceux qui ont été envoyés comme missionnaires dans le pays. A chaque étage, il y a un long corridor, sur lequel donnent des chambres, des salles ou d'autres pièces pour les pères

"Tout y est bien ordonné, et les jésuites sont des mieux partagés ici. Le collège forme une maison à part ; de grands vergers et des jardins potagers coupés de belles allées l'entourent de tous côtés. Outre les arbres de culture, il y a là de nombreux vétérans que la hache du bûcheron a respectés, seuls restes des forêts primitives qui ont vu les commencements de la ville. On y a planté aussi beaucoup d'arbres fruitiers, et le jardin est rempli de toutes sortes d'herbes et de végétaux...."²

Quant aux constructions du séminaire, on sait ce que Frontenac, avec sa pointe de malice ordinaire, en écrivait en 1679 : le séminaire avait été depuis lors détruit par deux incendies successifs ; mais il s'était relevé de ses cendres à peu près sur les mêmes lignes :

"M. l'évêque (de Laval), disait-il, empêche lui-même qu'on en puisse douter (de son revenu) par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec..... Le palais qu'il fait construire, au dire du frère Luc, récollet, qui en a donné le dessin, coûtera plus de 400,000 livres..... Le bâtiment est fort vaste et à quatre étages ; les murailles ont sept pieds d'épaisseur ; les caves et les offices sont voûtés ; les fenêtres d'en bas sont faites en embrasures, et la couverture est d'ardoise toute apportée de France.

"Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui

¹ *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 109.

² Kalm, *Voyage en Amérique*.

anctuaire des
it par M^{me} de
ans à le bâtit,
incipaux per-
ur leurs dons

s religieuses
e, le Suédois

rbe, tant du
ce en pierre,
couvert en
ferme entre
e trois cents
moment, il

ols grand
ne mission-
sur lequel
res
urtagés ici,
es jardins
les arbres
tcheron a
ncements
le jardin

rontenac,
aire avait
ut relevé

n puissé
fait faire
e, récol-
Le bâti-
t pieds
pas sont
rtée de

tué au
moyen
et qui

occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, que l'on ne saurait défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin....."¹

Jetons maintenant un coup d'œil sur les résidences des trois person-
nages les plus en vue dans cette fête patriotique de 1730 : le gouverneur,
l'évêque et l'intendant.

Le château Saint-Louis, résidence du gouverneur, s'élevait sur le bord
de la côte, juste au-dessus de la basse ville, appuyé sur de très fortes
assises. Tel qu'il était en 1730, il avait été bâti par Frontenac dans les
dernières années de sa denière administration.

C'était un grand bâtiment en pierre, à deux étages, modeste et simple
dans son architecture, mesurant environ 120 pieds de longueur sur 35 de
profondeur, avec trois pavillons ou avant-corps sur la façade principale,²
et deux autres du côté du fleuve. Entre ceux-ci régnait une magnifique
terrasse de 80 pieds de longueur sur 12 pieds de profondeur, presque sur-
plombant au-dessus de l'abîme, avec une belle balustrade en fer, et pavée
de dalles. "On y a une vue splendide de la cité et du fleuve," écrivait
Kalm. C'est le promenoir par excellence de l'après-dîner, et aussi de
ceux qui ont affaire au gouverneur général, en attendant qu'il puisse les
recevoir."

C'est de cette terrasse, alors réservée naturellement au gouverneur,
que, dans la soirée du 11 septembre 1730, les hôtes du château Saint-Louis
contemplèrent le feu d'artifice qui se déploya avec magnificence sur la
falaise de Lévis;³ là aussi, comme nous l'avons vu, se prit le dîner en
l'honneur du Dauphin.

Aujourd'hui cette terrasse, agrandie, et dégagée de toutes les cons-
tructions qui l'enserraient, est devenue la propriété du public. Le peuple,
qui n'avait que la terrasse de l'évêché pour prendre ses ébats, et qui, pour
en jouir, avait même été obligé de forcer la consigne, est monté d'un
échelon, et se promène maintenant sur cette longue et incomparable

¹ *Henri de Bernières*, p. 70.

² L'un de ces pavillons, celui de l'ouest, était de date plus récente que le reste du
château. Il avait été bâti par l'intendant Raudot, sous M. de Vaudreuil. M^{me} de
Vaudreuil écrivant au ministre, après son retour au Canada en 1724, lui parlait de la
maison que son mari avait fait construire à Montréal pour le gouverneur; puis elle
ajoutait :

"Je vous assure qu'on la trouvera plus solidement bâtie que n'est le pavillon du
château qui vient d'être fait, où tout le bois qu'on y a employé est pourri, et les
planchers de mauvais sapins, que M. Raudot sait bien ne pouvoir durer ici en hiver,
par rapport aux grappins que les hommes portent sous leurs souliers: la ferrure en
est infâme, et plus grossière que n'est celle des maisons des paysans en France. . . ."

³ Probablement à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui l'église Notre-Dame, et la
statue de M^{me} Déziel, qu'on a appelé à juste titre le véritable fondateur de Lévis.

terrasse, à laquelle on a donné successivement les noms de terrasse Durham, Dufferin et Frontenac.

La façade principale du château, celle où se trouvaient le portique et la grande porte d'entrée—dans le pavillon du milieu,—donnait sur une vaste cour ayant environ 4 acres en superficie, entourée d'une muraille de 16 pieds de hauteur. “Du côté de l'ouest, deux forts bastions à chaque angle (de la muraille) étaient unis par une courtine, au centre de laquelle était une porte pour les sorties ; les autres faces de la muraille présentaient des ouvrages d'une description à peu près semblable, mais d'une moindre dimension.”¹ “Un piquet de soldats montait la garde tant devant la grande porte que dans la cour ; et à l'entrée ou à la sortie du gouverneur et de l'évêque, ces militaires présentaient les armes, les tambours battant aux champs.”²

Cette muraille avec ses bastions, c'était le fort Saint-Louis, espèce de citadelle qui renfermait le château, une prison, une poudrière, des corps de gardes et quelques autres bâtiments. L'ensemble ne manquait pas de grandeur ; l'aspect en était imposant.

Tout cela a disparu ; et la citadelle est montée d'un cran, plus forte, plus exposée aux regards, moins accessible au public.

Le promontoire de Québec s'élève, en effet, comme par trois échelons bien distincts. Le château Saint-Louis occupait celui du milieu ; l'évêché reposait sur l'échelon inférieur : c'était le premier édifice que l'on rencontrait à droite, en montant la côte de la basse ville. Il était vaste, ayant été bâti dans le but d'y établir un séminaire. Voici en effet ce qu'écrivait M^{gr} Dosquet en parlant du prélat (M^{gr} de Saint-Vallier) qui l'avait construit :³

“Il est de notoriété publique qu'il voulait établir à l'évêché un séminaire, qu'il a commencé, et qu'il n'a discontinue que faute de sujets. Il a fait arracher de ce bâtiment tout ce qu'il a pu en ôter. Il se repentait de l'avoir fait, et s'il avait été en son pouvoir, il l'aurait vendu.”⁴

En arrivant au Canada, en 1729, M^{gr} Dosquet trouva cet évêché dans un état pitoyable, et fut obligé d'y faire faire de très coûteuses réparations. Voici ce qu'il écrivait plus tard à la cour à ce sujet :

“Je laissai pendant deux ans l'appartement inhabitable, puisqu'on en avait enlevé le plancher, qui était pourri, et qu'il n'y avait point de pla-

¹ Bouchette, *Description topographique de la Province du Bas-Canada*.

² Kalm, *Voyage en Amérique*.

³ “Il est probable que ce palais a été bâti avec le secours des gratifications ou des aumônes que M. de Saint-Vallier ramassait dans les voyages qu'il faisait en France ; il paraît qu'il ne le regardait pas comme une maison qui lui était propre....” (Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, 7 sept. 1731.)—“M^{me} de Maintenon faisait à M. de Saint-Vallier des gratifications considérables. Lui-même faisait, lorsqu'il venait en France, des quêtes à la cour et dans Paris. Un évêque lui donnait tous les ans 5,000 francs ; d'autres personnes de piété entraient dans les bonnes œuvres, et lui faisaient un revenu annuel.” (Mémoire de M^{gr} Dosquet, 1738.)

⁴ Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, 1731.

fond. On y avait mis simplement les soliveaux. Pendant ce temps je me tenais dans une mauvaise chambre. Enfin, M. de Léry, ingénieur, me représenta que le palais courrait risque de tomber, si je n'y remédiais. Comme il est bâti sur une pente, le mur était ouvert de haut en bas. Il fit ôter tous les soliveaux, qu'il jugeait n'être pas assez forts, et il en fit mettre de gros comme des poutres, serrés l'un près de l'autre, et liés avec des bandes de fer pour soutenir le mur qui menaçait ruine. Il fit aussi recrépier tout le palais, parce que la pluie pénétrait à travers les pierres, et pourrissait les dedans.

“ Ces réparations parurent à tous si nécessaires que je crus ne pouvoir refuser de faire ces avances. . . . Si je n'avais regardé que mon utilité personnelle, je me serais logé au séminaire, dans un pavillon que j'ai fait réparer à mes dépens, et où j'ai disposé un appartement pour un évêque. . . . ”¹

L'évêché était bâti en pierre, mais couvert en bardage. Il faillit brûler en 1734. Le gouverneur et l'intendant écrivaient à la cour :

“ Le feu prit au toit par des étincelles sorties d'une cheminée. Le bardage de la couverture s'enflamma si promptement que, sans le secours que nous y fîmes apporter, non seulement le palais épiscopal aurait été consumé, mais aurait causé un incendie général à la basse ville, la seule force de la flamme étant capable de transporter bien loin un bardage léger et combustible tel qu'est le bardage de bois de cèdre qui est en usage ici. . . . Nous concerterons avec M. l'évêque ce qu'il y aura de plus convenable ou pour démolir entièrement le comble et y substituer une terrasse à l'italienne, ou, en laissant subsister la charpente, la faire couvrir de planches, de tuiles, d'ardoises, ou de fer blanc.”²

Des trois résidences du gouverneur, de l'intendant et de l'évêque, celle de l'intendant était de beaucoup la meilleure, la plus confortable, celle qui avait le plus de mine à l'extérieur. Elle était de date récente, le palais de l'intendant ayant brûlé dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713, et ayant été rebâti ensuite.

C'était une bonne et grande maison en pierre, à deux étages, sans compter le rez-de-chaussée, et avec des pavillons ou avant-corps à chaque façade. Elle s'élevait au pied du côteau Sainte-Geneviève, à quelques pas de la rivière Saint-Charles : dans les environs se trouvaient le magasin du roi, le magasin aux poudres, le hangar aux affûts, des corps de garde, etc.

Une lettre de l'intendant Hocquart, en date du 8 octobre 1734, nous donne des détails intéressants sur l'intérieur et les divisions de ce palais : M. Hocquart s'excusait de ne pouvoir loger chez lui le contrôleur de la marine, M. Varin, comme on l'en avait prié :

“ Il se trouvera au second étage du palais, disait-il, une chambre,

¹ Lettre de M^r Dosquet au ministre, Rome, 6 janvier 1739.

² Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 7 octobre 1734.

avec peu de dépense, propre pour y établir le bureau du contrôle, et arranger tous les registres et papiers . . . mais il n'est pas possible que le sieur Varin puisse venir s'y établir et y loger avec sa femme, son domestique et la famille qui pourra lui venir.¹

“Le rez-de-chaussée du palais, du côté de l'eau, consiste en caves et salles voûtées, dont partie est employée pour des cuisines, officies, caves pour légumes et à vin, et du côté du nord-est on trois voûtes où sont les archives.

“Le premier étage est vaste, à la vérité ; mais le vestibule,² la grande salle d'entrée et l'appartement où je loge au sud-ouest ne peuvent pas se diviser. Du côté du nord-est, sont les juridictions et salles des parties, et les bureaux des commis de l'intendance³ et de mon secrétaire.

“Le second étage, si on en excepte la chapelle, n'est propre que pour y loger des domestiques, pour y mettre un garde-meubles. J'y ai seulement une chambre de réserve, et mon secrétaire la sienne. Le reste est en passage, et occupé par trois escaliers. De plus, la partie du nord-est est tellement exposée au vent, à la pluie et à la poudrerie,⁴ qu'elle est inhabitable pour l'hiver.

“La relation nécessaire d'affaires que j'ai avec M. Varin, surtout pendant l'automne, m'a fait priver avec plaisir d'un cabinet attenant ma chambre, pour la facilité du service, et il peut y arranger, ou dans une autre que je ferai disposer, ses registres et ses papiers . . .”

Le roi accordait 300 francs pour la desserte de la chapelle intérieure du palais ; mais l'intendant Champigny se plaignait en 1699 que le service ne s'y faisait pas d'une manière régulière :

“Sa Majesté a la bonté d'ordonner 300 francs pour la messe dans la maison du palais où je demeure. Non seulement M. l'évêque nous en prive les grandes fêtes de l'année, celles de la Vierge et des apôtres, mais aussi une partie de l'été. Cependant, ajoutait-il, il y a beaucoup de nécessité de l'y faire dire tous les jours, tant à cause du conseil et de la

¹ Jean-Victor Varin, conseiller et contrôleur de la marine, avait épousé à Montréal l'année précédente, 19 octobre 1733, Charlotte Liénard du Beaujeu.

² Ce vestibule, au-dessus duquel était la chapelle, était “pavé de pierre plate”. (Lettre de Beauharnais au ministre, 5 novembre 1729).

³ Les emplois dans le service civil étaient aussi recherchés qu'aujourd'hui. M. Lanouiller de Boisclair écrivit au ministre le 28 octobre 1736 : “Je vous supplie de vouloir bien accorder à mon fils aîné, qui a 17 ans, une place d'élève dans les bureaux de l'intendance. M. Hocquart a bien voulu l'employer en cette qualité depuis un an, et il m'a paru assez content de son travail. Je me flatte que dans quelques années il se rendra capable de remplir une place d'écrivain, et qu'il se mettra en état de mériter vos bontés . . .”

⁴ Notons ici ce mot *poudrerie*, un mot “du cru canadien”, suivant l'expression d'Oscar Dunn. Des Français comme M. Hocquart et Montcalm ne craignent pas de l'employer, même dans leurs dépêches officielles, parce qu'il exprime parfaitement ce qu'ils veulent dire :

....Si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

contrôle, et possible que me, son do-

en caves et fices, caves où sont les

la grande vent pas se parties, et

que pour y ai seule- reste est n nord-est le est in-

, surtout enant ma dans une

ntérieure de service

e dans la nous en es, mais coup de et de la

à Mont- e plate".

hui. M. pplicie de bureaux depuis un uelques ettra en

pression pas de tement

prévôté, que pour les prisonniers, et les infirmes du quartier, qui est bien peuplé, se rencontrant plus de difficultés à aller de là à la paroisse pendant l'hiver, que de la basse ville."

Du reste, peut-être par esprit d'opposition au gouverneur, dont la chapelle était desservie, comme nous l'avons vu, par les récollets, les intendants ne voulaient pas de ces religieux pour aumôniers.¹ Le chapitre, qui était chargé de la desserte du palais, aurait aimé à y envoyer quelquefois un récollet; mais l'intendant s'y opposait, et s'était fait donner des instructions par la cour à ce sujet. M. Hoequart écrivait au ministre en 1731 :

"J'exécuterai exactement vos ordres, disait-il, en ne me relâchant point sur l'obligation où sont les chanoines de faire dire par l'un d'eux la messe au palais, ainsi qu'ils y sont obligés par les lettres patentes du mois de septembre 1713.² Je continuerai, au surplus, de fournir à celui qui est dans l'usage de l'aequitter, une voiture, dans les mauvais temps."³

J'ai essayé de donner une idée aussi exacte que possible de l'aspect physique de Québec en 1730. Quant à son aspect social, voici ce que Charlevoix écrivait dix ans auparavant : il n'est pas probable que le tableau eût beaucoup changé :

"On ne compte guère à Québec, disait-il, que sept mille âmes; mais on y trouve un petit monde choisi, où il ne manque rien de ce qui peut former une société agréable. Un gouverneur général avec un état-major, de la noblesse, des officiers et des troupes; un intendant avec un conseil supérieur et les juridictions subalternes; un commissaire de marine, un grand prévôt, un grand voyer et un grand maître des eaux et forêts, dont la juridiction est assurément la plus étendue de l'univers; des marchands aisés, ou qui vivent comme s'ils l'étaient; un évêque et un séminaire nombreux; des récollets et des jésuites; trois communautés de filles, bien composées; des cercles aussi brillants qu'il y en ait ailleurs chez la gouvérnante et chez l'intendant : voilà, ce me semble, pour toutes sortes de personnes, de quoi passer le temps fort agréablement.

"Ainsi fait-on, et chacun y contribue de son mieux. On joue, on fait des parties de promenades; l'été en calèche ou en canot, l'hiver en traîne sur la neige ou en patins sur la glace. On chasse beaucoup; quantité de gentilshommes n'ont guère que cette ressource pour vivre à leur aise.

¹ Lettre de Mgr Dosquet au ministre, 7 septembre 1731.

² *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 339.

³ L'intendant, du reste, se contentait assez facilement d'un prêtre séculier, quand même il n'était pas chanoine. L'aumônier du palais fut assez longtemps un abbé Richard, qui, après avoir été curé de Saint-Thomas, s'était retiré du saint ministère. (*Jugements du Conseil supérieur*, 17 juillet 1724.—Lettre de Beauharnais et Hoequart au ministre, 25 octobre, 1720.)

“ Les nouvelles courantes se réduisent à bien peu de choses, parce que le pays n'en fournit presque point, et que celles d'Europe arrivent tout à la fois, mais elles occupent une bonne partie de l'année. On politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir. Les sciences et les beaux-arts ont leur tour, et la conversation ne tombe point.

“ Les Canadiens, c'est-à-dire les créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commun de la vie, et nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent.

“ On ne voit point en ce pays de personnes riches, et c'est bien dommage, car on y aime à se faire honneur de son bien, et personne presque ne s'amuse à thésauriser. On fait bonne chère, si avec cela on pent avoir de quoi se bien mettre ; sinon, on se retranche sur la table pour être bien vêtu. Aussi faut-il avouer que les ajustements font bien à nos créoles. Tout est ici de belle taille, et le plus beau sang du monde dans les deux sexes ; l'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communes à tous ; et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées. . . .

“ Tout le monde a ici le nécessaire pour vivre ; on y paie peu au roi ; l'habitant ne connaît point la taille ; il y a du pain à bon marché ; la viande et le poisson n'y sont pas chers ; mais le vin, les étoffes et tout ce qu'il faut faire venir de France y coûtent beaucoup. Les plus à plaindre sont les gentilshommes et les officiers qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de famille. Les femmes n'apportent ordinairement à leurs maris que beaucoup d'esprit, d'amitié et d'agréments, et Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches.”

A ce tableau, peut-être un peu flatté, du P. Charlevoix, la sœur Duplessis, avec son impitoyable pinceau, ajoute quelques ombres nécessaires :¹

“ Nous sommes, écrivait-elle en 1730, dans un pays qui devient plus dur que jamais : nous n'y voyons rien qui puisse plaire ; on n'y parle que de misère, de mauvaise foi, de calomnie, de procès, de divisions. Tout le monde se plaint, et personne ne remédie à rien. Je crois que Dieu châtie cette colonie pour les crimes qui s'y commettent, et les bons souffrent avec les méchants, les uns pour s'épurer, les autres pour faire pénitence.”

Elle ajoutait, à propos d'un fléau que la mère de l'Incarnation déployait déjà de son temps :²

“ La médisance et la calomnie règnent en Canada au delà de ce qu'on en peut penser. Notre vocation nous expose à une grande communication avec le prochain, en sorte que, malgré notre profession régulière, nous n'ignorons presque rien des mauvais bruits d'une ville.”

¹ *Lettres de la R. M. Marie-André Regnard-Duplessis de Sainte-Hélène, de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

² *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 142.

oses, parce que
rivent tout à la
politique sur
x-arts ont leur

pirent en nais-
commun de la
langue. On

et c'est bien
et personne
avec cela on
sur la table
s font bien à
g du monde
polies sont
s les façons,

paie peu au
n marché ;
ffes et tout
Les plus à
que leurs
'apportent
et d'agrément
qu'il

la sœur
res nécess-

rient plus
parle que
Tout le
u châtie
ouffrent
tience."

ne qu'on
ication
, nous

ne, de

M. de Beauharnais, gouverneur du Canada, expliquait d'une manière très plausible cette manie de faire des commérages qu'il avait trouvée au Canada à un degré alarmant :

" Ce qui donne occasion, disait-il, en ce pays-ci, à tous ces faiseurs de rapports, c'est le peu d'occupation pendant l'hiver, et le vide de nouvelles depuis le départ des vaisseaux jusqu'à leur retour."

Il s'affligeait d'être souvent lui-même l'objet de tous ces bavardages. Écrivait un jour au ministre :

" Permettez-moi, disait-il, de vous représenter, monseigneur, à l'occasion des calomnies répandues contre les uns et les autres, et de celles qu'on a écrites contre moi, que s'il est permis d'en imposer à la cour sans en rien craindre, il n'y point de galant homme dans ce pays—où la calomnie me paraît régner à l'excès—qui ne soit exposé aux traits les plus malins de ces sortes d'écrivains, ce qui aurait de grands inconvénients."

Quant à la misère matérielle dont se plaignait en 1730 la sœur Duplessis, elle s'expliquait en grande partie par la rigueur extraordinaire de l'hiver que l'on venait de traverser. M. Hocquart écrivait le 16 mai : " L'hiver a été fort long cette année, disait-il : l'on ne fait actuellement que de commencer les semences." Et l'hiver précédent n'avait pas été moins rigoureux :

" L'hiver de 1729, dit Garneau, fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. Les habitants furent obligés de vivre de bourgeois, et de ce qu'on regardait alors comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes de terre. Plusieurs personnes moururent de faim. C'est pendant cette disette, en 1730, que le gouvernement fit faire à Québec la digue du Palais, reconverte aujourd'hui par des quais, pour occuper les habitants et former un abri où cent bâtiments pussent trouver un hivernage commode."

La sœur Duplessis écrivait encore en 1729 : " Nous avons passé une triste année, qui n'a été que la suite des troubles qui se sont élevés dans ce diocèse depuis la mort de M^{sr} de Saint-Vallier. Nous avons vu, il y a deux ans, une guerre ouverte entre le chapitre et le conseil. Il y eut plusieurs arrêts rendus, des conseillers exilés par notre gouverneur, qui ont été rétablis, cette année, par ordre de la cour."

Les troubles soulevés à Québec et dans tout le pays, à l'occasion de la mort et de la sépulture de M^{sr} de Saint-Vallier, l'incertitude dans beaucoup d'esprits au sujet des représentants véritables de l'autorité ecclésiastique, la guerre ouverte du conseil supérieur et de l'intendant contre le chapitre, la rigueur déployée par le chapitre contre quelques communautés religieuses, puis enfin la longueur de l'interrègne épiscopal,¹ tout

¹ Il n'y eut pas *interrègne*, dans le sens strict du mot, puisque M^{sr} de Mornay, coadjuteur *cum futurâ successione* de M^{sr} de Saint-Vallier, devint évêque de Québec, *ipso facto*, à la mort du prélat, le 26 décembre 1727. Mais il était en France, et bien

cela avait créé une grande perturbation morale à Québec. L'arrivée de l'évêque dans l'automne de 1729 avait un peu calmé les esprits ; mais il y avait encore du malaise.

* *

M^{gr} Dosquet, évêque de Samos *in partibus*, qui administrait le diocèse de Québec en 1730, est le seul évêque de la Nouvelle-France, sous l'ancien régime, qui ne fut pas français.¹ Il était Flamand, natif du diocèse de Liège, dans les Pays-Bas.² C'est précisément à sa qualité "d'étranger" au royaume que MM. de Beauharnais et Hocquart attribuaient en partie le peu de succès qu'il avait eu au Canada. Ecrivant à la cour lors de son départ de Québec en 1735 :

" Nous sommes persuadés disaient-ils, que M^{gr} Dosquet n'a eu que des intentions droites et pures pendant le temps qu'il a gouverné l'Eglise du Canada. Mais il a eu le malheur que la plus grande partie des ecclésiastiques et les communautés religieuses ont regardé son gouvernement comme trop absolu, ce qui a éloigné la confiance que les uns et les autres auraient pu avoir en lui.

" Peut-être aussi qu'étant né hors du royaume, les peuples n'ont point aperçu en sa personne des sentiments aussi tendres qu'aurait pu avoir un évêque français, comme l'étaient ses prédécesseurs."³

décidé à ne jamais passer au Canada. Au printemps de 1728, ne se croyant encore que coadjuteur, il donna sa démission en cette qualité ; mais cette démission se trouva nulle, puisqu'il était déjà, sans s'en douter, évêque de Québec : et lorsqu'il apprit qu'il avait ainsi succédé à M^{gr} de Saint-Vallier, il résolut de prendre possession de son siège, y compris les revenus (lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, 29 août 1730), ce qu'il fit en effet par procuration dans l'automne de 1728, sans vouloir pour cela passer en Amérique. Il y eut donc *quasi-interrègne* à Québec, tant qu'on n'y eut pas de nouvelles de M^{gr} de Mornay, et un interrègne d'autant plus fâcheux, que l'on était divisé sur la question de savoir quel était, dans ce cas, du chapitre avec son vicaire capitulaire, ou bien de l'archidiacre M. de Lotbinière, le représentant légitime et canonique de l'autorité ecclésiastique. L'interrègne se prolongea, mais avec moins d'inconvénients, jusqu'à l'arrivée, dans l'automne de 1729, de M^{gr} Dosquet, qui venait administrer le diocèse comme coadjuteur de M^{gr} de Mornay. Celui-ci se démit de son évêché le 12 septembre 1733, et mourut le 28 novembre 1741, à l'âge de soixante et dix-huit ans, "écrasé par un carrosse" dans les rues de Paris, nous apprend un chroniqueur. M^{gr} Dosquet quitta le Canada en 1735 pour n'y plus revenir, se démit, lui aussi, de son évêché en 1739, et mourut à Paris en 1777 à l'âge de quatre-vingt-six ans.

¹ Il était déjà évêque lorsque M^{gr} de Mornay le demanda et l'obtint pour son coadjuteur en 1728, ayant été sacré à Rome en 1725 par le pape Benoit XIII. Il n'avait pas été fait évêque pour le Canada, mais pour les Indes, où il devait aller comme vicaire apostolique.

² *Vie de la Sœur Bourgeois*, par l'abbé Faillon, t. II, p. 282.

³ On l'a fait naître à Lille. (*Liste chronologique* de M. Noiseux.—*Les Evêques de Québec*, par M^{gr} Têtu.) C'est évidemment une erreur. Lorsque M^{gr} Dosquet naquit en 1691, il y avait déjà longtemps que Lille appartenait à la France, et que Louis XIV avait incorporé à son royaume cette partie des Flandres, appelée la Flandre française. Non : M^{gr} Dosquet est né à Liège (*Luik*), dans le diocèse de

bec. L'arrivée de esprits ; mais il y

nistrat le diocèse e, sous l'ancien if du diocèse de é "d'étranger" uaien en partie our lors de son

n'a eu que des rné l'Eglise du rtie des ecclé- gouvernement s et les autres

es n'ont point t pu avoir un

royant encore démission se : et lorsqu'il rendre posses- istre, 29 août vouloir pour nt qu'on n'y facheux, que hapitre avec représentant ongea, mais I^r Dosquet, Celui-ci se t, à l'âge de , nous ap- us revenir, de quatre-

t pour son XIII. Il vait aller

Evêques Dosquet e, et que pelée la euse de

M^r Dosquet savait se prévaloir, au besoin, de son titre "d'étranger". Écrivant un jour à la cour, au sujet de sa démission qu'il avait offerte, il demandait qu'on l'indemnisât pour les travaux qu'il avait fait faire à ses frais au Canada :

" Si la cour me fait cette grâce, disait-il, elle me trouvera toujours disposé à employer à son service ce qu'elle m'aura donné, et le revenu qui me reste de mon bien. Je m'explique : étant né étranger, je serais peut-être moins suspect qu'un Français pour quelques négociations secrètes dans différents pays ; et je me flatte qu'avec les instructions qu'on me donnerait je pourrais réussir . . . "

Un autre obstacle au succès de ce prélat comme évêque dans la Nouvelle-France, ce fut l'impopularité de son grand vicaire, qu'il avait amené avec lui, homme instruit, mais trop jeune, trop plein de lui-même, et auquel il avait fait confier par la cour, avant son départ, les charges importantes et lucratives de conseiller-clerc au conseil supérieur et de doyen du chapitre,¹ comme s'il n'avait pas soupçonné qu'il pouvait y avoir chez les Canadiens des prétentions justifiées à remplir ces fonctions. Ce grand vicaire, M. de Latour, était tout, à Québec ; l'évêque ne paraissait là que pour le décor :

" Nous avons, écrivait en 1730 la sœur Duplessis, un nouveau prélat, qui ne fait rien par lui-même. Il a un grand vicaire de vingt-huit ans, à qui il renvoie le détail du diocèse. Quelque bien intentionnés qu'ils

Liège. C'est là, dans son pays natal, qu'on le voit se rendre, chaqué fois qu'il passe du Canada en France. Il y est en pays de connaissances : on s'y occupe de son avancement : il écrit un jour au ministre : " Le suffragant de Liège est mort. L'on m'écrira en secret que le Prince a dessein de m'offrir cette place. Je l'ai déjà refusée deux fois . . . " (Lettre de M^r Dosquet au ministre, Paris, 8 octobre 1730.)

Il avait un compatriote à Québec, Joseph de l'Estre du Vallon, originaire du Haynault. Il le créea, en 1730, " chevalier de Saint-Jean de Latran ", et lui en donna la croix : " Mon bref d'évêque assistant au trône apostolique, écrit-il au ministre, me donne, avec beaucoup d'autres prérogatives, le pouvoir de faire des protonotaires apostoliques et sept chevaliers. Je demandai ensuite au pape que le nombre ne fût pas fixé, et que je pusse en faire autant que je souhaiterais. Cette grâce me fut accordée."

Mais le ministre écrivit à M. de Beauharnais pour lui rappeler la déclaration du roi "au sujet des ordres étrangers", et fit défense au sieur du Vallon "de porter sa croix".

¹ Le doyen du chapitre avait double prébende. Il paraît cependant que M. de Latour n'était pas content de sa pitance : " Les ecclésiastiques qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêt pour lesquelles ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus. Le sieur de Latour, doyen, et deux chanoines avec lui, n'ayant pas été satisfaits de la portion qui leur avait été assignée, ont obtenu du vice-gérant de l'officialité une sentence portant permission de saisir les revenus du chapitre entre les mains du trésorier du dit chapitre, de laquelle sentence les autres chanoines ont appelé comme d'abus au conseil, et cependant à leur tour avaient fait saisir les revenus du dit sieur doyen. Le conseil a déclaré l'abus par son arrêt, et a condamné le sieur de Latour et les deux chanoines aux dépens . . ." (Lettre de Beauharnais et Hoequart au ministre, 22 octobre 1730.)

soient, comme ils ne font que d'arriver,—il n'y a qu'un an qu'ils sont en Canada,—et qu'ils ne s'informent pas des usages anciens, mais prétendent établir des règlements beaucoup plus sages que tout ce qui les a précédés, nous nous trouvons si désorientés quo nous ne savons où nous en sommes. . . .”

Laissez à lui-même, ou plutôt assisté des conseils, non seulement d'un seul homme ou d'une coterie, mais des principaux membres de son chapitre et de son séminaire, il est probable que le prélat aurait fait du bien. On avait confiance en lui, lorsqu'il arriva à Québec :

“ Le coadjuteur est un saint homme, qui d'avance avait été fort goûté ici,¹ écrivait M. de Beauharnais le 5 novembre 1729. Il y était connu pour tel. Il s'occupe à mettre tout en règle. Il est net et précis dans ses décisions. Ainsi, monseigneur, il y a toute apparence que vous n'entendrez plus rien de ce pays-ci que de très agréable. . . .”

Ce fut le contraire qui arriva. Les prêtres canadiens ne purent se faire aux manières hautes et “ cavalières ” de M. de Latour, et quelques-uns s'en plaignirent en France. De son côté, l'évêque les traita “ d'esprits brouillons, indociles, indépendants, insolents ”. Écrivant à la cour :

“ Si l'on examine, disait-il, la conduite de ces gens qui se plaignent, on verra que ce n'est qu'en vue d'entretenir de la division et du trouble dans le clergé. Ce sont des esprits brouillons qui se plaisent dans le désordre. Ils ne peuvent ni être en paix, ni y laisser les autres.”²

“ Je sens, ajoutait-il, combien il est désagréable à un évêque d'être dans ce pays-ci, s'il est obligé d'employer son temps à répondre à tout ce que des esprits oisifs et turbulents peuvent inventer contre lui, comme je sais que l'on a fait l'automne dernier. . . .”³

Il réussit même à se procurer une lettre de cachet pour faire passer en France un prêtre canadien, le chanoine Fornel, qui n'avait pas su gagner les bonnes grâces de son grand vicaire.⁴ Heureusement que cet ordre de la cour ne fut pas mis à exécution.

Pendant l'interrègne qui avait suivi la mort de Mgr de Saint-Vallier, le chapitre, outrepassant ses droits, avait nommé des curés fixes à un certain nombre de paroisses. Un des premiers actes de Mgr Dosquet fut d'exiger de ces curés “ qu'ils lui remissent leurs titres ”. La plupart le firent, mais “ non sans beaucoup de répugnance ”, écrivait M. de Beauharnais.⁵ L'un d'eux, cependant, M. Voyer, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade, refusa d'obéir à l'évêque et de remettre sa cure :

¹ Mgr Dosquet avait déjà passé deux ans au Canada comme simple prêtre, de 1721 à 1723. Il était alors sulpicien, et on lui avait confié la direction des sœurs de la Congrégation, à Montréal.

² Lettre de Mgr Dosquet au ministre, 29 octobre 1730.

³ *Ibid.*, 19 octobre 1730.

⁴ Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 12 octobre 1731 ; lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, Versailles, 27 avril 1731.

⁵ Lettre de Beauharnais au ministre, 12 octobre 1731.

u'ils sont en
s prétendent
s a précédés,
ou nous en
lement d'un
son chapitre
u bien. On
fort goûte
éétait connu
eis dans ses
n'entendrez
purent se
t quelques-
"d'esprits
our:
plaignent,
du trouble
nt dans le
"2
que d'être
à tout ce
comme je
re passer
it pas su
t que cet
t-Vallier,
xes à un
squet fut
upart le
le Beau-
ne-de-la-
prêtre, de
seurs de
re de M.

"Le coadjuteur, piqué de ce procédé, fit ôter par son archidiaconat, alors en visite sur les lieux, les pouvoirs au sieur Voyer de prêcher et de confesser. Cette punition ne l'ayant pas réduit aux termes de l'obéissance, le dit sieur archidiaconat, en conséquence des ordres du coadjuteur, et après trois monitions, rendit son ordonnance qui déclare le sieur Voyer suspens, et commet le P. Luc, récollet, pour desservir Sainte-Anne jusqu'à nouvel ordre."¹

L'affaire fut portée au conseil ; elle fut l'objet d'un procès, et l'on vit se renouveler quelques-unes des scènes qui avaient affligé l'Eglise du Canada après la mort de M^{me} de Saint-Vallier.

Les circonstances qui avaient accompagné la sépulture de ce prélat² et surtout les actes de rigueur qui l'avaient suivie, entre autres l'interdiction de l'église de l'hôpital général et des religieuses, avaient laissé un grand malaise dans cette communauté. Il aurait fallu beaucoup de douceur et de ménagements pour corriger les abus, s'il y en avait, et faire rentrer tout le monde dans la voie du devoir. Au contraire, M. de Latour paraît avoir été hant la main dans l'exercice de ses fonctions de supérieure de l'hôpital général. C'est ainsi que la supérieure de cette communauté étant morte, il s'y rendit dès le lendemain, et fit procéder immédiatement à l'élection d'une autre supérieure, malgré les protestations d'un certain nombre de religieuses, qui auraient voulu que tout se fit "d'une manière canonique, suivant leurs règles et constitutions".³

Ce qui est encore plus grave, c'est qu'il réussit à préjuger affreusement le prélat contre cette communauté. On ne peut croire, en effet, qu'elle fût devenue "décriée par sa mauvaise conduite, la fable du public, un lieu d'amusette", comme il la représente dans une de ses lettres à la cour.⁴ Il alla même jusqu'à proposer de lui enlever son autonomie, pour la mettre sous la dépendance de l'Hôtel-Dieu :

"Il me paraîtrait avantageux, écrit-il, de remettre cette communauté sur le pied qu'elle a été établie, savoir, qu'elles ne fussent que douze religieuses, et dépendantes de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, comme elles ont été pendant plusieurs années."⁵

C'est évidemment à l'occasion de toutes les choses regrettables qu'elle

¹ Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 10 octobre 1730.

² Voir Garneau, *Histoire du Canada*, t. II, p. 116.

³ Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 6 octobre 1731. D'après eux, c'est M. de Latour lui-même qui fit l'élection : "Les huit religieuses (opposées) s'étant retirées dans leurs cellules, le grand vicaire nomma une supérieure pour deux ans, et fit faire par les neuf vocales restantes l'élection des officières."

Le gouverneur et l'intendant ajoutaient au sujet de l'hôpital général : "Nous pouvons vous assurer, monseigneur, que le très grand désordre dont vous avez été informé se réduit à quelques tracasseries assez communes dans les communautés de filles. Elles ont d'ailleurs une conduite régulière, et elles ont continué leurs attentions charitables pour les invalides et les insensés renfermés dans leur maison."

⁴ Lettre de M^{me} Dosquet au ministre, 16 octobre 1730.

⁵ *Ibid.*

voyait et entendait, que la bonne sœur Duplessis, de l'Hôtel-Dien, écrivait en 1730 :

“ Les communautés se ressentent de ces maux : elles sont sans protection : ceux qui devraient en être les appuis, ne se croient pas obligés de les soutenir. . . .”

La cour, suivant son usage de ne donner entièrement gain de cause à personne, adressait des avertissements à tout le monde. M. de Maurepas écrit de Marly au gouverneur et à l'intendant :

“ J'écris à M. le coadjuteur de continuer à rétablir l'ordre et la règle dans l'Eglise du Canada ; mais je lui recommande en même temps de le faire avec la prudence et les ménagements convenables.”

“ A l'égard du sieur Hazeur,¹ ajoute-t-il, Sa Majesté souhaite que vous lui expliquez que s'il ne se conduit pas mieux qu'il n'a fait par le passé, Sa Majesté donnera des ordres pour le mettre en règle. Elle veut aussi que vous expliquez aux chanoines en général et en particulier qu'Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions. Vous les avertirez d'effacer par une conduite toute différente les mauvaises impressions qu'ils ont données contre eux, et de se comporter de manière qu'il ne revienne plus de plainte à leur sujet.”

On conçoit combien de pareils avertissements devaient aigrir les prêtres canadiens contre leur évêque,² et surtout contre son grand vicaire, qui, dans leur opinion, l'indisposait contre eux. De son côté, le prélat les voyait d'un si mauvais œil, qu'il proposait sérieusement à la cour d'envoyer au Canada des prêtres français “ pour inspirer aux peuples la fidélité, l'amour et le zèle que des sujets doivent à leur roi. Mon idée serait, ajoutait-il, de mettre un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens.”³ Il est évident que toutes ces idées étaient inspirées au prélat flamand par son grand vicaire français, M. de Latour.

M^{sr} Dosquet finit par se débarrasser d'un grand vicaire si malencontreux ; Louis-Bertrand de Latour repassa en France en 1731. Mais le

¹ L'un des deux frères Hazeur, tous deux chanoines, fils de François Hazeur, ancien conseiller et marchand de Québec. L'autre était à Paris, s'occupant des affaires du chapitre : il adressait à ses amis du Canada des lettres, dont le coadjuteur n'était pas content :

“ M. de l'Orme, dit-il, mande à plusieurs personnes que la cour blâme fort la conduite que j'ai tenue l'automne dernier, et qu'elle m'en fait des réprimandes . . . Il se vante d'avoir gagné plusieurs chapitres de France, qui doivent s'unir à lui pour soutenir sa cause. Vous ne sauriez croire les mauvais effets que ces discours ont produits. Chacun y fait sa glose à sa manière. On est surpris que je ne sois pas rappelé. . . .” (Lettre de M^{sr} Dosquet au ministre, 19 octobre 1730.)

² Le gouverneur et l'intendant prirent sur eux de n'en admonester que quelques-uns. “ Nous n'avons pas cru que les autres méritassent l'avertissement que vous nous ordonnerez de leur faire : cela les aurait confirmés dans l'opinion où ils sont que M. le coadjuteur ne les aime pas.” (Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 12 octobre 1731.)

³ Lettre de M^{sr} Dosquet au ministre, 17 septembre 1731.

Dieu, écrivait
sont sans pro-
pas obligés de
uin de cause à
de Maurepas
re et la règle
e temps de le
aite que vous
r le passé. Sa
eut aussi que
r qu'Elle est
t dans leurs
te différente
se comporter

et aigrir les
rand vicaire,
té, le prélat
t à la cour
x peuples la

Mon idée
roisses gou-
es ces idées
nçais, M. de
i malencon-
1. Mais le

cois Hazeur,
occupant des
ont le cond-
âme fort la
mandes . . .
ir à lui pour
discours ont
ne sois pas

quelques-
nt que vous
ils sont que
u ministre,

mal était fait ; et le prélat ne réussit plus à regagner complètement "la confiance" qu'il avait perdue.

Son épiscopat, d'ailleurs, fut de courte durée. M^{gr} Dosquet ne resta en tout que quatre ans au Canada, comme évêque : trois ans en qualité de coadjuteur de M^{gr} de Mornay, de 1729 à 1732, et une seule année comme évêque en titre de Québec, de 1734 à 1735. Il ne donna sa démission, ou du moins elle ne fut acceptée, qu'en 1739 ; mais repassé en France en 1735, il ne revint plus au Canada.

En temps ordinaire, il aurait pu faire un excellent évêque. Sa correspondance, que j'ai parcourue, dénote un homme instruit, éclairé, jugeant bien les choses quand la passion ou le préjugé ne faisaient pas dévier son esprit. On constate, par exemple, avec plaisir qu'il apprécie avec justesse l'œuvre de M^{gr} de Laval, et partage ses vues par rapport à la fixation des cures, question éternellement soulevée par la cour et les gouverneurs :

"La manière de desservir les Eglises, écrit-il, est purement de discipline, différant selon les temps, les lieux et les besoins des peuples. C'est donc aux usages et aux besoins du pays qu'il faut s'en rapporter. Jamais il n'a été fait dans l'Eglise de loi générale qui oblige les évêques à fixer tous les curés ; mais y en eût-il pour les pays établis, il n'en fut jamais pour les églises naissantes, où il ne serait ni avantageux ni possible de l'exécuter ; en particulier, au Canada, on n'en a jamais observé ni connu de pareille ; et en cela on ne fait que suivre l'usage de la primitive Eglise . . ."

Le prélat partageait également les vues de ses prédécesseurs par rapport à la traite de l'eau-de-vie. Son mandement du 26 novembre 1730, par lequel il se réservait l'absolution du péché de ceux "qui distribuaient aux sauvages des liqueurs enivrantes", en est une preuve.¹ Les autorités coloniales se récrieront contre ce mandement et contre le cas réservé, prétendant que "les sauvages allaient se détacher insensiblement des Français, pour commercer avec les Anglais".²

D'un autre côté, le prélat n'avait donné ce mandement, que parce que ses missionnaires s'étaient plaints "de ce qu'il ne marchait pas sur les traces de ses prédécesseurs, qui avaient défendu et condamné publiquement la traite de l'eau-de-vie".³ Théologien instruit, et enclin à la modération, il disait : "L'évêque ne peut se réservier un péché, qu'il ne soit mortel."⁴ Mais ses opinions modérées ne plaisaient pas aux missionnaires, préjugés contre lui : "Je suis obligé, disait-il, de modérer leur zèle trop indiscret."⁵

Il eut le malheur de venir ici comme évêque à une époque où l'Eglise du Canada était encore toute troublée par les dissensions qui avaient suivi

¹ *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 535.

² Lettre de Beauharnais et Hoquart au ministre, 1er octobre 1732.

³ Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, Paris, 23 janvier 1733.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

la mort de M^{gr} de Saint-Vallier. Pour concilier les esprits et faire régner la paix, il aurait fallu un ensemble de qualités qu'il ne possédait pas à un degré suffisant.

La comparaison entre ce prélat, de vertus réelles, mais ordinaires, et ses prédécesseurs, les Montmorency-Laval et les Saint-Vallier, ces hommes apostoliques, d'un dévouement à toute épreuve, prêts à tous les sacrifices, ne lui était pas favorable : il n'était pas évidemment de leur race. On n'aime guère à l'entendre parler de ses dettes criardes,¹ ou de la modicité de son revenu, réclamer une indemnité² pour les réparations qu'il a fait faire à ses frais au palais épiscopal, s'assurer d'une bonne abbaye avant de donner sa démission.³ On aime encore moins le voir solliciter une place de lieutenant pour son neveu Louis Jaquet, qu'il emmène avec lui au Canada et fait vivre à même la mense épiscopale.⁴ M^{gr} de Laval vivant tout simplement dans une cellule de son séminaire ou dans l'humble retraite de Saint-Joachim, M^{gr} de Saint-Vallier, dans sa modeste chambre de l'hôpital général, nous apparaissent autrement plus grands que M^{gr} Dosquet dans sa villa de Samos.⁵ Laval et Saint-Vallier se contentaient d'un ou deux serviteurs. En parlant de Laval, la mère de l'Incarnation écrivait : "Il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens, quand ils en ont besoin, et un homme de chambre . . ."⁶ Au contraire, le personnel entretenu par M^{gr} Dosquet,⁷ et qu'il ramène avec lui du Canada en France, paraît bien encombrant, surtout pour un pauvre homme : je n'y compte pas moins de onze personnes : en voici la liste : "M. Proteau, son aumônier ; M. Mouchard, ecclésiastique⁸ ; M. Richer, ecclésiastique ; M. de la Croix, secrétaire ; le nommé Le Roy, maître d'hôtel ; le nommé Lamine, valet de chambre ; le nommé Falvet, cuisinier ; le nommé Riehard, aide

¹ Lettres de M^{gr} Dosquet au cardinal Fleury, Paris, 4 mai 1731 ; au ministre, Paris, 7 février 1733.

² Ayant fait naufrage avant d'arriver à Québec, à quelques lieues de la ville, en 1729, et perdu tous ses effets, il reçut pour cette perte une juste indemnité. (*L'Abbeille* du petit séminaire de Québec.)

³ Lettres de M^{gr} Dosquet au ministre, Rome, 24 avril 1737 ; 16 juillet 1738 ; 25 août 1738 ; 6 février 1739 ; 13 mars 1739.

⁴ Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, Paris, 11 mai 1734.

⁵ "Ma campagne, près de la ville, où j'ai fait bâtir une maison." (Dosquet au ministre, 6 février 1739.)—Magnifique résidence située à l'endroit où est aujourd'hui le cimetière de Saint-Patrice : "C'est sous les pins murmurants de Samos, écrit sir James LeMoine, que les fils de Saint-Patrice, transplantés sur nos rives, vont maintenant goûter le long sommeil et l'oubli de leurs nombreux griefs, réels ou imaginaires, en la verte Erin. Que la terre leur soit légère !" (*Monographies et Esquisses*.)

⁶ *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 169.

⁷ L'évêque écrivait en 1738 : "Il faut faire venir les domestiques de France, à qui l'on donne de gros gages, et qui se marient dès qu'ils ont fait des connaissances dans le pays."

⁸ M. Jacques Viger dit quelque part, en plaisantant, qu'il n'y eut jamais qu'un seul *mouchard* parmi les ecclésiastiques du Canada. (*Répertoire du Clergé canadien*, p. 98.)

et faire régner
sérait pas à un

s ordinaires, et
r, ces hommes
s les sacrifices,
eur race. On
de la modicité
ns qu'il a fau-
baye avant de
riter une place
e avec lui au
Laval vivant
ans l'humble
este chambre
nds que M^{me}
contentaient
l'Incarnation
ns, quand ils
le personnel
la en France,
e n'y compte
u, son aumô-
ne ; M. de la
amé Lamine,
Richard, aide

; au ministre,
ues de la ville,
te indemnité.

6 juillet 1738 ;

" (Dosquet au
st aujourd'hui
mos, écrit sir
s, vont main-
eils ou imagi-
et *Esquisses*.)

le France, à
onnaissances

amais qu'un
yé canadien,

de cuisine; le nommé Pouzain, cocher; le nommé Parisien, laquais; le nommé Dominique, nègre."¹

* * *

M^{me} Dosquet avait apporté de son pays natal, la Belgique, un vif amour de l'agriculture et des aptitudes toutes spéciales pour l'exploitation d'une ferme. Aussi ne faut-il pas être surpris, si, à peine arrivé au Canada, il sollicite de la cour une seigneurie, afin de l'utiliser à son profit, et d'y établir une espèce de ferme expérimentale pour l'instruction de la classe agricole :

" Je vois, disait-il, plusieurs seigneuries accordées depuis longtemps, où les terres sont bonnes, et où il n'y a rien de défriché. J'en ai recherché la cause: on m'a dit que c'est qu'il n'y avait pas de moulins. Il me paraît cependant que les blés et les bestiaux sont les fruits les plus solides qu'on puisse espérer, dans la suite, de ce pays-ci. Le paysan élève plus volontiers des chevaux que des bœufs, ce qui les a rendus si rares qu'on a manqué de viande ce printemps. J'ai dessein de leur faire voir par l'expérience l'avantage qu'ils retireraient d'élever plus de bêtes à cornes. Je vous prie de m'obtenir de Sa Majesté une seigneurie pour cet effet. J'y ferai toutes les dépenses nécessaires pour les moulins et la culture des terres, quoique je sache qu'elle me coûtera plus que je n'en retirerai pendant ma vie; mais je regarde comme une aumône bien placée l'argent qu'on emploie à faire travailler les pauvres; et il y en a beaucoup aux environs des Trois-Rivières.

" La seigneurie que je demande en est éloignée de dix à douze lieues, sur la rivière Yamaska. Je souhaiterais quatre lieues de front sur quatre lieues de profondeur des deux côtés de cette rivière, sur les terres non concédées, ensuite de la seigneurie accordée autrefois (1695) à M. de Bourchemin . . . J'espère que la cour m'accordera cette grâce, en vne des avantages qui en reviendront à la colonie, puisque c'est un fonds que je retirerai d'un pays étranger pour l'établir dans celui-ci . . . "²

Il ajoutait quelques jours plus tard : " Comme j'espère que vous aurez la bonté de m'obtenir la concession d'une seigneurie, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, j'écris à Rochefort que l'on m'achète une moulange. Je vous prie de vouloir bien ordonner qu'on la charge dans le vaisseau du roi pour y servir de lest . . . "³

M^{me} Dosquet obtint en effet l'année suivante la seigneurie qu'il avait sollicitée.⁴ Mais son départ du Canada, quelques années plus tard, l'empêcha sans doute d'en tirer le parti qu'il avait en vue, et dérangea ses plans.

¹ Tous ces personnages, ainsi que l'évêque, étaient "à la table ou à l'office du capitaine"; le laquais et le nègre, seuls, étaient "à la ration du munitionnaire".

² Lettre de M^{me} Dosquet au ministre, 14 octobre 1730.

³ *Ibid.*, 23 octobre 1730.

⁴ Lettre de Beauharnais et Hoequart au ministre, 15 octobre 1731.

Il y avait, dans le clergé canadien, une véritable épidémie d'entreprises commerciales et industrielles, que l'exemple de l'évêque n'était pas de nature à enrayer. M. Lepage, surtout, paraît avoir été le M^{sr} Labelle de l'époque : il avait acquis la seigneurie de Terrebonne, et y faisait de grands travaux d'exploitation :¹ il y avait des moulins à farine et des scieries ; il en avait aussi à l'île Jésus.² C'était un des grands fournisseurs de bois de construction pour les vaisseaux de l'Etat :³

“ Le sieur abbé Lepage, écrit M. Hoquart, a livré au commencement d'octobre les bordages et planches qu'il est tenu de fournir en exécution de son marché. . . . Il vient d'augmenter le moulin qu'il a fait construire sur sa terre, de deux nouvelles moulanges, de manière qu'il s'y en trouve quatre aujourd'hui, outre les deux roues à scie qui y sont. C'est le plus bel établissement de cette espèce qui soit dans la colonie.”⁴

Il était lui-même constructeur de navires : “ Je vous ai rendu compte de l'intelligence du sieur abbé Lepage pour de solides établissements en ce pays. Il m'a fait des propositions pour parvenir à construire des bâtiments de mer pour le compte du roi. . . .”⁵

M. Lepage entreprit même d'établir des forges, et forma à cet effet une société en opposition à celle de Saint-Maurice. Mais la cour l'arrêta dans cette entreprise. M. de Beauharnais écrivait à ce sujet au ministre :

“ Cet ecclésiastique m'est venu représenter le tort considérable que lui faisait cette interruption, qu'il se voyait à la veille d'être réduit à la dernière misère,—et cela est véritable,—après avoir bien travaillé pour l'augmentation de la colonie et avoir sacrifié ce qu'il avait, ses terres ayant été mises en décret pour 45 à 50,000 livres qu'il doit. Il y a lieu de craindre que les intéressés aux forges de Saint-Maurice ne sollicitent ses créanciers à le poursuivre, ou ne fassent l'acquisition de leurs créances. Pour lors, ses établissements, qui valent plus de 150,000 livres, seraient adjugés à vil prix, n'y ayant personne en ce pays en état de les acheter leur valeur.”

M. de Beauharnais proposait que l'on permit à M. Lepage de continuer son établissement de forges, pourvu qu'il ne fit rien qui empêchât la société de Saint-Maurice de payer ce qu'elle devait à l'Etat :

“ Pour ne donner aucune atteinte au remboursement des deniers de Sa Majesté, si vous jugez à propos d'accorder au sieur Lepage la permis-

¹ *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 256.

² Histoire manuscrite du séminaire de Québec.

³ En 1731, il obtint la permission “de faire exploiter, dans les seigneuries de Berthier et Dautray, 2,000 pieds cubes de bois de chêne, pour la construction d'une flûte de 500 tonneaux que le roi veut faire construire à Québec”. (*Edits et Ordonnances*, t. III, p. 348.)

⁴ Lettre de M. Hoquart au ministre, 12 octobre 1731.

⁵ *Ibid.*, 25 octobre 1730.

⁶ En 1745, il y avait “un nouveau seigneur à Terrebonne”, M. de la Corne. (*Edits et Ordonnances*, t. III, p. 362.)

émie d'entre-
ue n'était pas
le M^{sr} Labelle
y faisait de
farine et des
aids fournis-

mmencement
en exécution
ut construire
s'y en trouve
C'est le plus

endu compte
issements en
uire des bâti-

à cet effet
cour l'arrêté
au ministre :
idérable, e
réduit à la
availé pour
terres ayant
y a lieu de
olllicitent ses
rs créances.
res, seraient
les acheter

ge de con-
i empêchât

deniers de
la permis-

gnenries de
ction d'une
et *Ordon-*

la Corne.

sion qu'il demande, vous pourrez lui défendre de vendre du fer dans la colonie, jusqu'au parfuit paiement des deniers dus au roi, et de ne se servir d'aucun ouvrier des forges de Saint-Maurice. Pour lors, ils ne pourront se plaindre qu'on leur ôte les moyens de s'acquitter."¹

On se demande qui administrait la paroisse de Terrebonne, pendant que le curé s'occupait ainsi de forges, de moulins, de construction de navires. L'évêque lui avait sans doute procuré un suppléant. Mais il n'en avait pas au chapitre de Québec, dont il faisait partie ; et M. Plante, un de ses confrères,² se lamentait :

"M. Lepage a sa terre et ses moulins à faire valoir ; M. Leclair a d'autres vues. Cependant, les chanoines ne remplissent pas leur bénéfice ; et le service divin en souffre. . . ."³

Aussi M. de Maurepas, écrivant un jour au gouverneur et à l'intendant du Canada, leur disait :

"Le roi a été informé que la plupart des chanoines du chapitre de Québec s'abstiennent du service, sous prétexte de maladie ou des voyages qu'ils font sans aucune nécessité, en sorte qu'ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, et presque toujours les mêmes. Sa Majesté, qui a été malédictée d'une pareille conduite,⁴ m'a ordonné de vous écrire de leur expliquer de sa part d'être plus réguliers, à l'avenir, à remplir leurs devoirs."⁵

Le gouverneur et l'intendant transmirent à l'évêque ces recommandations de la cour ; puis ils répondirent au ministre l'année suivante :

"L'évêque a expliqué aux sieurs Lepage et Leclair qu'il fallait résider, ou se démettre de leurs canoniciats, dont ils lui ont donné l'un et l'autre leur démission. Le premier s'y est porté de lui-même, et l'a assuré qu'aussitôt qu'il aura acquitté ses dettes, il ne s'occupera plus qu'aux fonctions ecclésiastiques."⁶

M. Leclair, l'émule de M. Lepage en fait d'entreprises et de travaux, était curé de Saint-Vallier ; mais il savait concilier ses occupations extérieures avec l'exercice de son ministère pastoral. Un document authentique nous atteste "son attachement bien connu pour ses paroissiens".⁷

Il y avait aussi le chanoine Fornel, frère d'un marchand de Québec, et les deux abbés Hazeur, seigneurs de la Malbaie, qui se distinguaient par leur esprit de négocié et d'entreprise. Ceux-ci avaient même demandé

¹ Lettre de Beauharnais au ministre, 28 octobre 1739.

² L'un des directeurs du séminaire de Québec.

³ Documents de Paris, Eglise du Canada.

⁴ On est porté à rire en songeant que celui qui était ainsi "malédicté" n'était autre que Louis XV.

⁵ Lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 24 mai 1728.

⁶ Documents de Paris, Eglise du Canada.

⁷ Lettre de M. de Vaudreuil, dernier gouverneur français du Canada, communiquée à *l'Abbeille* par M. l'abbé Blais, aujourd'hui évêque de Saint-Germain-de-Rinouiski ; vol. XII, p. 60.

à la cour "le droit de traite et de chasse dans leur terre"; mais ce privilège leur fut refusé.¹

Enfin, l'abbé Martin,² "dессervant au Labrador", voulait fonder sur cette côte lointaine et désolée "un établissement pour la pêche du loup marin". Il avait envoyé un mémoire à la cour à ce sujet; mais le gouverneur et l'intendant du Canada paraissaient peu favorables à son projet:

"Nous ne pouvons répondre de suite, disaient-ils, au sujet de la demande du sieur Martin pour un établissement au Labrador.

"Cet endroit n'en paraît guère susceptible pour un homme de cette robe, n'y ayant que rochers en ce lieu: la dissipation que cause un établissement à conduire ne convient guère à un missionnaire.

"Ces propositions marquent de la bonne intention; nous croyons qu'il n'y a rien de plus. Mais les matières qu'il propose sont trop délicates pour ne vous pas demander le temps d'y répondre plus au long."³

Ils écrivaient de nouveau l'année suivante:

"Nous ne pouvons vous envoyer encore cette année les éclaircissements que vous attendez sur le mémoire du sieur Martin, prêtre, desservant à Labrador, concernant la concession qu'il a demandée, à cette côte, pour y faire la pêche du loup marin. Nous avons seulement été informés qu'entre la concession du sieur de Brouague⁴ et celle de Constantin, il y a un espace de terre de douze lieues de longueur, qui ne sont point concédées. Si vous jugez à propos d'accorder la demande du sieur Martin, on pourra le placer dans cet endroit."

Nul doute que si bon nombre de prêtres canadiens se livraient ainsi à des entreprises plus ou moins incompatibles avec leur ministère sacerdotal, c'est qu'ils n'avaient pas de quoi vivre. On en a la preuve dans certains mémoires que les principaux curés du Canada adressèrent à la cour en 1730 et 1734, avec l'approbation de M^r Dosquet, pour faire augmenter le taux de la dîme. Le prélat écrivait au ministre en 1730:

"Je lus hier à MM. de Beauharnais et Hocquart la requête que les curés du Canada ont l'honneur de vous présenter pour obtenir de percevoir les dîmes sur le pied qu'elles se perçoivent en France. Ils ont jugé comme moi que leur exposé est vrai, et que ce sera un grand avantage pour la colonie. . . ."

Les curés renouvelèrent leur demande en 1734, et écrivirent en même

¹ Lettre de Vaudreuil et Begon au ministre, 12 novembre 1712.

² Encore un dont le nom ne se trouve pas dans le *Répertoire du Clergé canadien*.

³ Lettre de Beauharnais et Dupuy au ministre, 20 octobre 1727.

⁴ François Martel de Brouague, "propriétaire et commandant de la côte du Labrador". Il épousa, en secondes noces, le 15 septembre 1732, Louise-Madeleine Marienchaud-d'Eglis, sœur du huitième évêque de Québec. Leur fille Louise Martel de Brouague, qui se maria en 1753 au fils de l'ingénieur Chaussegros de Léry, est cette beauté dont parle Garneau, qui remplit, dit-on, d'admiration, le jeune roi Louis XVI, lorsqu'elle lui fut présentée un jour à Versailles. (*Dictionnaire généalogique de l'anglais*; Garneau, *Histoire du Canada*, t. II, p. 395.)

; mais ce pri-
ait fonder sur
éche du loup
mais le gou-
à son projet :
sujet de la
r.
nme de cette
rause un éta-
ous croyons
rop délicates
g."³

s éclaircisse-
être, desser-
à cette côte,
été informés
antin, il y a
point concé-
r Martin, on
raient ainsi
stère sacer-
preuve dans
ssèrent à la
r faire aug-
730 :
ête que les
r de perce-
ls ont jugé
l avantage

t en même
canadien.
côte du La-
-Madeleine
ise Martel
e Léry, est
jeune roi
ire généra-

temps à M^{gr} Dosquet, qui venait d'arriver de France avec le titre d'évêque de Québec :

" Monseigneur, l'insigne faveur que le ciel vient de nous faire en nous rendant Votre Grandeur est une preuve incontestable de sa singulière protection sur nous : sans cette assurance si consolante, nous tomberions à coup sûr dans le dernier abattement.

" Les trois quarts de vos curés n'ont pas de quoi vivre : cela est vrai à la lettre. Nous vous en avions informé avant votre départ pour la France ; mais vos sollicitations pour nous à la cour n'ont rien opéré : le mal a même empiré par un autre endroit : les nouveaux ouvriers évangéliques¹ que vous avez amenés avec vous augmentent notre misère temporelle, prenant pour eux quelque partie d'une subsistance déjà insuffisante pour les anciens. Mais à quoi nous réduis-on ? Faut-il que nous paraissions nous plaindre de gens qui se sont arrachés généreusement aux douceurs de l'ancienne France, leur patrie, pour venir nous prêter la main dans un travail auquel nous ne pouvions fournir ?

" Quoi qu'il en soit, nous vous importunons aujourd'hui, monseigneur, encore une fois ; mais comme nous rougissons de parler si souvent le langage des mercenaires, c'est ici la dernière supplique qui vous sera présentée de notre part, et que nous renfermons dans une alternative :

" Ou que l'on ait la bonté de nous procurer le nécessaire, ce qui semble ne pouvoir se faire qu'en nous accordant la dîme sur le pied de la coutume de Paris, ou que l'on consente que, pour ne plus vivre aux dépens d'autrui, et ne pas mourir insolubles, nous nous fassions à nous-mêmes la violence d'abandonner nos missions, et allions chercher notre nécessaire ailleurs."

Cette lettre à M^{gr} Dosquet et le mémoire à la cour étaient signés par " Chartier de Lotbinière, archidiacon de Québec, Lyon de Saint-Fréol, curé de Québec, Levasseur, missionnaire de Lotbinière, Joseph Gaillard,² missionnaire à Berthier, Dupont, curé de Neuville, Le Boulanger, curé de Charlesbourg, Chardon, curé de Saint-Laurent, Nicolas Boucher,³ curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, Augustin Mercier,⁴ curé du Cap-la-Madeleine, Girard de Vorlay,⁵ curé de la Sainte-Famille, Lelièvre, mission-

¹ M^{gr} Dosquet avait amené avec lui onze ecclésiastiques, qu'il voulait "entretenir jusqu'à ce qu'ils fussent prêtres" (Lettre au cardinal Fleury, Paris, 4 mai 1730) ; sans doute pour exécuter le projet dont j'ai parlé plus haut, "de mettre un curé français entre deux curés canadiens".

² Fils du conseiller Gaillard, qui fut exilé sur ses terres de l'île d'Orléans par M. de Beauharnais, durant la guerre du conseil contre le chapitre. Voir *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 387.

³ "Reconnu pour un saint prêtre", écrivait de lui M^{gr} Dosquet. Il était fils de Pierre Boucher, et frère de Philippe.

⁴ Il y avait deux frères Mercier, prêtres, l'un "l'ainé", l'autre "le jeune". Celui-ci était le jeune. Ils étaient fils de Louis Mercier, serrurier, de Québec, et petit-fils de Julien Mercier, venu de Tonrouvre au Canada, l'ancêtre de feu Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec.

⁵ M. Girard de Vorlay, "prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Québec", com-

naire de Saint-Pierre et Saint-Thomas, Denoyers, prêtre, Angers, missionnaire, Jaerau, prêtre de Lorette, Rouillard, curé de Saint-Nicolas, J. Chasle, curé de Beaumont, Delignery, missionnaire de Champlain."

M^{gr} Dosquet, consulté par le ministre d'Etat sur la réponse à faire au mémoire des curés, écrivit :

"J'ai reçu votre lettre au sujet d'un mémoire présenté à la cour pour demander la permission de lever sur le champ la dîme de toutes sortes de grains. J'en ai conféré avec MM. de Beauharnais et Hocquart. Ils pensent que le temps n'est pas encore venu de faire ce changement. Mais ils sont persuadés qu'il est nécessaire d'avoir 2,000 livres de plus pour les suppléments, parce qu'ils se trouvent courts tous les ans, ce qui empêche l'établissement de nouvelles paroisses, et en même temps celui du pays.

"Il ne faut pas croire, monsieur, que plus nous irons en avant, moins il faudra de suppléments : au contraire, plus les paroisses se multiplieront, plus il faudra les augmenter, jusqu'à ce que le pays soit bien établi. Il y a même des paroisses qui autrefois n'avaient pas de supplément, et qui en ont grand besoin aujourd'hui, comme Lachine, Batiscan, Champlain, etc., et cela, ou parce que les terres ne valent rien et sont usées, ou parce qu'au lieu de blé on y fait venir le chanvre et le tabac.

"A en juger par la France, on pensera qu'il faut peu pour faire subsister un curé de campagne. Il leur faut ici au moins 800 francs pour vivre. Un missionnaire ne peut se passer d'un cheval, ni d'un valet pour en prendre soin et pour faire la cuisine. Les fourrages et les hommes sont chers ; les habits coûtent ici le double ; il leur en faut plus qu'ailleurs à cause des grands froids ; s'ils tombent malades, il en coûte beaucoup pour les remèdes ; et ainsi de suite. Toutes ces raisons m'avaient porté à croire qu'il était à propos d'augmenter les dîmes, afin que la cour pût dans quelques années retrancher une partie de ce qu'elle donne pour leur subsistance. . . ."

On temporairement et en France et au Canada. Rien ne fut changé par rapport au taux et au mode de perception de la dîme¹ : elle resta sur le pied où l'avaient mise M^{gr} de Laval et M. de Tracy (1667) ; et elle y est encore.

parait un jour (1715) au Conseil supérieur comme "procureur de M. René Boullay, seigneur de la Roche Saint-Jean, conseiller et procureur du roi aux eaux et forêts de la ville de Loches, syndic des pères capucins de Loches, légataire par forme d'auimône de défunte dame Hazeur". Cette dame Hazeur (Elisabeth Barbe), originaire de Loches, avait légué aux capucins de cette ville une auimône de 300 livres. Son gendre, le Dr Sarrazin, voulait bien s'acquitter et leur payer cette somme, mais en monnaie de cartes ; eux exigeaient de la monnaie de France ; ils furent déboutés de leur demande.

¹ "Sa Majesté n'a pas jugé à propos de rien changer à ce qui se pratique au Canada par rapport aux dîmes, et il est inutile d'en parler davantage." (Lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, Versailles, 11 mai 1728.)

gers, mission-
nt-Nicolas, J.
plain."

nce à faire au

la cour pour
ttes sortes de
equent. Ils
ment. Mais
plus pour les
qui empêche
du pays.

avant, moins
se multiplie-
bien établi.
plément, et
can, Cham-
nt usées, ou

ur faire sub-
francs pour
valet pour
les hommes
qu'ailleurs
e beaucoup
ent porté à
e cour pût
e pour leur

ien ne fut
ime¹: elle
y (1667);

ené Boullay,
ux et forêts
e par forme
arbe), origi-
e 300 livres.
omme, mais
nt déboutés

oratique au
(Lettre de

L'archidiacre Chartier de Lotbinière, dont le nom figure le premier au bas du mémoire cité tout à l'heure, était le personnage ecclésiastique le plus en vue après l'évêque et le grand vicaire. On peut même dire qu'il les éclipsait un peu par l'éclat de son nom, ses alliances de famille, sa popularité et ses états de service au Canada.

Il appartenait à une famille de robe, son père, René-Louis, ayant été lieutenant général civil et criminel, à Québec, son grand-père, Louis-Théandre,¹ lieutenant général de la prévôté. Il n'était pas encore en âge de majorité, lorsqu'il fut nommé par le roi conseiller au conseil supérieur.² Il entra au conseil le lundi 13 avril 1711, "avec voix consultative seulement, attendu sa minorité, sans y avoir voix délibérative";³ et le lendemain même il épousait à Québec Marie-Françoise Renaud-Davenne des Meloises, qui lui donna plusieurs enfants.

Devenu veuf, le 25 avril 1723, il embrassa l'état ecclésiastique, fit sa théologie au séminaire de Québec, et fut ordonné par M^{gr} de Saint-Vallier le 14 avril 1726, quinze ans jour pour jour après son mariage.

C'était un homme d'un caractère élevé, jouissant de l'estime et de la confiance générales. Homme du monde, à la fois, et homme d'église, il faisait honneur à son ancienne et à sa nouvelle profession. Aussi M^{gr} de Saint-Vallier n'hésita-t-il pas à lui confier les fonctions importantes de grand vicaire et d'archidiacre six mois seulement après son ordination.⁴ Il l'eût même nommé doyen du chapitre, n'eût été son titre de "Canadien". Ecoutons plutôt le prélat :

"M. de Lotbinière, dit-il, conseiller du conseil supérieur de Québec, plein de vertu et de mérite, ayant pris le parti de se faire prêtre, je lui ai donné la dignité d'archidiacre, que feu M. de Varennes⁵ possédait. Il mériterait mieux qu'un autre la dignité de doyen;⁶ mais selon les lumières de M. Begon,⁷ qui nous quitte, et selon les miennes, il ne faudrait point ici de doyen canadien, pour plusieurs raisons importantes, qui cessent cependant si l'on n'en trouve point d'un mérite qui veuille venir. Ainsi mon dit sieur de Lotbinière l'emportant sur tous par ses excellentes

¹ C'est chez lui, à Québec, rue Saint-Louis, qu'eut lieu, le 1 février 1667, le premier bal donné au Canada. (*Journal des jésuites*.)

² Sa commission était datée du 5 mai 1710.

³ *Jugements du Conseil supérieur*, t. VI, pp. 201, 209.

⁴ M^{gr} de Saint-Vallier avait d'autant plus d'estime pour M. de Lotbinière, que le sacrifice qu'il avait fait en quittant le monde lui rappelait celui de son propre père, qui, lui aussi, devenu veuf, avait embrassé la carrière ecclésiastique, et était devenu évêque de Grenoble.

⁵ J.-Bte Gauthier de Varennes, fils de René, gouverneur de Trois-Rivières, frère du célèbre Gauthier de la Vérendrye, qui fit la découverte des montagnes Rocheuses en 1743, et petit-fils de Pierre Boucher, grand archidiacre et vicaire général de Québec; décédé le 30 mars 1726. Il était en 1712 procureur du séminaire de Québec. (*Jugements du Conseil supérieur*, t. VI, p. 374.)

⁶ Cette dignité était vacante depuis la mort de M. Glandelet en juin 1725.

⁷ Michel Begon, intendant du Canada de 1712 à 1726.

qualités et expérience, doit être choisi préférablement aux autres. Je l'ai fait mon grand vicaire à cause des grands services qu'il rend à ce diocèse . . .”

M. de Latour s'étant démis de son doyenné en 1733, le gouverneur et l'intendant proposèrent, en effet, à la cour de lui donner pour successeur M. de Lotbinière :

“ Vous savez, écrivaient-ils au ministre, qu'il est des meilleures familles de ce pays. Il a cinq enfants à élever, et les services qu'il rend depuis vingt-trois ans dans le Conseil supérieur parlent en sa faveur. M. de Samos et nous ne pouvons vous rendre que les témoignages les plus avantageux de sa conduite et de sa régularité.”

Ce ne fut cependant qu'en 1738 que M. de Lotbinière fut promu au doyenné du chapitre : il en prit possession le 4 septembre et le garda jusqu'à sa mort en 1749.

En entrant dans l'état ecclésiastique, il n'avait pas cessé pour cela de faire partie du conseil ;¹ il y fut toujours un des plus assidus, comme il en était un des plus compétents. Il devint en 1738 doyen des conseillers, chargé par conséquent de présider l'assemblée, de recueillir les suffrages et de prononcer les arrêts, en l'absence de l'intendant. Comme il était instruit et laborieux, c'est à lui qu'il incombaît souvent d'être rapporteur dans les différentes causes, ce qui lui donnait un surcroît d'ouvrage entre les séances.

Accablé de travaux, il était cependant un des plus assidus au chœur. M. de Lotbinière, malgré sa bonne volonté, il ne pouvait assister au chœur et au Conseil en même temps. S'il manquait l'office, ses confrères chanoines, jaloux peut-être de ses dignités et de son importance, le marquaient absent, afin de lui retrancher une partie de ses émoluments. Il fut obligé de s'en plaindre au gouverneur, d'abord, puis à la cour :

“ M. de Lotbinière nous a dit, écrit M. de Beauharnais au ministre, qu'il vous ferait des représentations sur ce qui se pratique dans le chapitre de Québec à son égard. Il est piqué pour ses absences du chœur toutes les fois qu'il est obligé de venir au conseil, ce qui le prive d'une partie du revenu de son bénéfice. Il est vrai qu'en France les conseillers-clercs des cours souveraines, et qui sont chanoines, jouissent du revenu de leurs prébendes, sans qu'ils soient tenus de l'assistance à l'office. Le sieur de Lotbinière n'est pas cependant tout à fait dans ce cas, quoiqu'il soit ecclésiastique, sa commission de conseiller ayant resté la même depuis qu'il a changé d'état. . . .”

Voici d'ailleurs ce que M. de Lotbinière écrivit lui-même à ce sujet à M. de Maurepas, ministre et secrétaire d'Etat : ces documents nous font saisir sur le vif les mœurs de l'époque :

“ Eustache Chartier de Lotbinière, doyen du chapitre de Québec, et

¹ Il pouvait donc arriver qu'il y eût trois ecclésiastiques présents au conseil : l'évêque, qui en faisait partie de droit, le conseiller-clerc, et M. de Lotbinière.

ix autres. Je
u'il rend à ce
gouverneur et
ur successeur
es meilleures
es qu'il rend
en sa faveur.
noignages les
ut promu au
e et le garda
pour cela de
us, comme il
s conseillers,
des suffrages
mme il était
e rapporteur
uvrage entre
s au chœur.
hœur et au
s chanoines,
marquaient
Il fut obligé
u ministre,
ans le cha-
du chœur
privé d'une
conseillers-
i revenu de
. Le sieur
noiqu'il soit
ême depuis
à ce sujet à
s nous font
Québec, et
au conseil:
nière.

conseiller du conseil supérieur, a l'honneur de représenter à Votre Grandeur que depuis trois ans le chapitre de Québec lui fait perdre plus de 60 livres de son revenu, pour les absences dont il est piqué, lorsqu'il assiste au conseil pour y rendre la justice. Il est vrai que le dit sieur de Lotbinière est un des plus assidus au chœur pour y chanter ou pour y réciter l'office, tous les chanoines en conviennent. Cependant, à la fin de l'année, quand il s'agit de partager le revenu du chapitre, il se trouve que le dit sieur de Lotbinière est un des plus piqués, et que, quoique les chanoines connaissent parfaitement que cela ne devrait point être, puisqu'il est un de ceux qui assistent le plus scrupuleusement aux heures de l'office du matin, cependant ils ne veulent point le passer comme présent, lorsqu'il va au conseil.

“ Le sieur de Lotbinière, qui demandait ci-devant à Votre Grandeur la grâce qu'elle a eu la bonté de lui accorder, cette année, n'a pas voulu l'interrompre pour lui rendre justice sur ce fait ; mais comme il est aujourd'hui doyen du chapitre, ses absences se voient très fortes, ce qui lui ferait perdre l'augmentation du revenu qu'il doit avoir en possédant ce bénéfice, puisque les piquures sont du double, ayant double portion du chapitre en qualité de deyen.

“ Il a l'honneur de vous représenter, monseigneur, que le doyenné ne lui donnera pas plus de 300 livres d'augmentation, quand même il ne serait pas piqué lorsqu'il va au conseil, parce que M. l'évêque lui donnait, étant archidiaque, 200 livres tous les ans pour ses visites, qui, jointes au revenu de l'archidiaconat, faisait, à 300 livres près, ce qu'il pourra recevoir dans la suite comme doyen ; et s'il était piqué toutes les fois qu'il assistera au conseil, les piquures iraient, en qualité de Doyen, à près de 300 livres, qui est la même somme qu'il reçoit en qualité de conseiller au dit conseil supérieur, et que la grâce que Votre Grandeur lui vient d'accorder ne le mettrait pas plus en état de se soutenir et sa famille.

“ C'est pour cela qu'il a l'honneur de vous représenter, monseigneur, qu'il y a vingt-huit ans qu'il est conseiller au dit conseil supérieur ; qu'il en a passé sept sans recevoir d'appointements,¹ pendant lesquels il a travaillé comme il fait aujourd'hui.

“ D'ailleurs, il peut dire, sans craindre d'être accusé de présomption, que s'il y a quelques affaires un peu difficiles et embarrassantes à rapporter au conseil, M. l'intendant lui fait l'honneur de le prier de s'en charger, soit qu'il le juge plus en état de le faire qu'un autre, étant le doyen des conseillers, soit qu'il pense que le dit sieur de Lotbinière se fait un devoir de ne pas laisser languir les parties, et de les faire juger le plus promptement qu'il lui est possible. Cependant, si en travaillant à l'ordinaire aux affaires du public, le chapitre le pique comme il a fait ci devant, il n'aura que l'honneur d'être doyen du chapitre, et il sera piqué de la

¹ D'après cela, ce serait en 1718 que les conseillers auraient commencé à recevoir un traitement : ce traitement était de 300 livres.

plus grande partie des fruits attachés à cette dignité, puisqu'il perdra par ses absences au chapitre, en travaillant gratis pour le public, ce que le roi lui donne au conseil pour appointements. Cela paraît d'autant plus injuste que le chapitre sait parfaitement que le conseil supérieur rend la justice sans prendre aucun émoluments pour les vacations et conseils extraordinaires.

“D'ailleurs tous les casuistes sont d'accord que le prébendier qui est absent pour les affaires publiques est censé présent au cheur, et doit être payé comme s'il l'était en effet. Cependant jusqu'à présent le chapitre m'a fait perdre tous les ans mes absences, lorsque j'ai été occupé aux affaires du public, soit en assistant au conseil, soit en travaillant gratuitement chez moi pour faire rendre justice aux particuliers qui ont des procès.

“Le dit sieur de Lotbinière ose espérer, monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien ordonner qu'il sera censé présent et payé comme tel au chapitre, les jours qu'il ira au conseil, et travaillera aux affaires du public, d'autant plus que le revenu du chapitre est presque tout composé des bienfaits de Sa Majesté,¹ recevant peu de chose de l'abbaye de Maubec.—Québec, le 16 octobre 1738.”

En plusieurs occasions, M. de Lotbinière joua un rôle important dans nos affaires ecclésiastiques. Deux fois, il prit possession du siège épiscopal, comme procureur des évêques absents, une première fois en 1728, au nom de M^{sr} de Mornay, une deuxième fois en 1734, au nom de M^{sr} Dosquet. Plusieurs années de suite, durant l'épiscopat de ce prélat, il eut à faire la visite du diocèse, en qualité d'archidiacon. Mais l'événement principal auquel il attacha son nom, ce fut la sépulture de M^{sr} de Saint-Vallier.

En sa qualité d'archidiacon, il prétendait que c'était à lui à présider aux funérailles du prélat, non seulement à l'hôpital général, où il était décédé et devait être enterré, mais à la cathédrale et dans les églises de la ville où le cercueil, porté processionnellement, devait entrer : et il semble que, d'après les anciennes prérogatives des archidiacones, il avait raison. Or, voici que les chanoines, ses confrères, dans leur assemblée du 31 décembre 1727, lui contestent ce privilège, et décident que le service à la cathédrale sera chanté par le vicaire capitulaire, M. Boulard. Il en appelle au conseil ; mais le chapitre récuse cette autorité.

De son côté, l'intendant Dupuy, exécuteur testamentaire du défunt, est informé que l'on veut inhumer ses restes mortels à la cathédrale, malgré sa volonté expresse d'être enterré à l'hôpital général. Pour éviter de pénibles altercations, tous deux s'entendent pour procéder à la sépulture sans cérémonie et sans bruit, le soir, dans l'église paroissiale de

¹ Le roi donnait au chapitre 3,000 livres par année, “à prendre sur son domaine de la Nouvelle-France”. (*Édits et Ordonnances*, t. I, p. 339.)—M^{sr} de Saint-Vallier écrivait le 9 octobre 1727 : “Je vois peu de corps plus à son aise que ce chapitre, quoiqu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire.” (*Documents de Paris, Eglise du Canada*.)

u'il perdra par
public, ce que le
d'autant plus
périeur rend la
ns et conseils

pendier qui est
ur, et doit être
e chapitre m'a
é aux affaires
gratuitement
les procès.

ir, que Votre
t payé comme
aux affaires
que tout com
e l'abbaye de

important dans
du siège épis
ois en 1728,
nom de M^{gr}
ce prélat, il
Mais l'événe
ure de M^{gr} de

présider aux
l était décédé
es de la ville
semble que,
raison. Or,
lu 31 décem
e à la cathé
n appelle au

du défunt,
cathédrale,
éral. Pour
rocéder à la
troissiale de
son domaine
Saint-Vallier
ce chapitre,
Paris, Eglise

l'hôpital général : l'archidiaconat remplit les fonctions auxquelles il prétend avoir droit ; l'intendant exécute les volontés formelles du défunt, qui a préparé lui-même son caveau funéraire à l'hôpital. On aime à supposer que tous deux crurent avoir de fortes et sérieuses raisons d'agir comme ils l'ont fait.

Leur conduite par rapport à la question de juridiction, après la mort de M^{gr} de Saint-Vallier, est plus grave. Si nous la jugeons d'après les idées reçues et admises aujourd'hui par tout le monde, elle est inexplicable. Sans doute le siège épiscopal de Québec n'était pas réellement vacant : le coadjuteur *eum futurā successionē*, M^{gr} de Mornay, qui vivait en France, était devenu évêque de Québec, même sans s'en douter, à la mort du prélat défunt. Mais savait-on et pouvait-on [savoir, à cette saison de l'année, à Québec, que lui-même était vivant ? Il y avait quasi-vacance, c'est-à-dire qu'il était physiquement impossible que l'évêque titulaire pût être averti, venir prendre possession de son siège, et administrer son diocèse. Il est admis aujourd'hui, du reste, que les grands vicaires de l'évêque défunt avaient perdu leurs pouvoirs par le fait de son décès. C'était donc au chapitre à nommer un vicaire capitulaire qui prit les rênes du pouvoir d'une manière provisoire : et c'est ce qui fut fait.

Mais à l'époque dont nous parlons ce droit n'était pas reconnu par tout le monde. Les parlementaires et les gallicans—Dupuy était de cette école—n'admettaient pas que les prescriptions disciplinaires du concile de Trente fissent loi dans l'Eglise de France. Ils en étaient encore à l'ancienne discipline, d'après laquelle les archidiaconats avaient de très grands pouvoirs, qui ne cessaient pas à la mort de l'évêque. M. de Lotbinière avait été lui-même élevé dans ces idées. Grand archidiaconat de l'Eglise de Québec, grand vicaire de M^{gr} de Saint-Vallier, il ne croyait pas avoir perdu ses pouvoirs par la mort du prélat ; il se regardait comme le représentant et le dépositaire de l'autorité ecclésiastique en attendant que le chef de l'Eglise pût venir la gouverner lui-même : M^{gr} de Mornay était censé lui conférer au besoin toutes les facultés. Le chapitre, d'ailleurs, n'avait aucun droit de se poser comme le représentant de l'autorité, puisque son existence même était en question ; son organisation canonique était tout à fait irrégulière, les chanoines n'ayant pas voulu accepter la bulle pontificale de Clément XI qui avait réformé leur compagnie.¹

Dupuy allait plus loin : homme très retors, tout dévoué aux maximes gallicanes, il prétendait qu'en cas de conflit au sujet du représentant de l'autorité légitime, c'était à l'Etat à trancher la question : "L'Eglise, disait-il, n'est qu'une dépendance et un rouage de l'Etat. Elle est

¹ Voir *Henri de Bernières*, p. 154.—"Il ne paraît pas que le chapitre de Québec ait encore tout ce qui lui est nécessaire pour exercer les droits des églises cathédrales ; il n'a encore ni bulles, ni lettres patentes en forme. Celle de Clément X... a été révoquée par une de Clément XI..., à quoi le chapitre s'est opposé.... Le chapitre est encore dans le *combat des bulles*...." (Mémoire de M^{gr} Dosquet, 1730.)

dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise ; elle fait partie de l'Etat, sans lequel elle ne peut subsister."¹ Dans le cas actuel, c'était donc à lui et au conseil supérieur à maintenir M. de Lotbinière comme archevêque et administrateur du diocèse, durant la vacance du siège, ou plutôt en l'absence de l'évêque. Il n'eut pas de peine à entraîner à ses opinions la majorité des conseillers ; et ceux-ci se mirent à rendre des arrêts contre le chapitre et le vicaire capitulaire. De son côté, l'intendant faisait des ordonnances : arrêts et ordonnances étaient publiés dans les côtes par les capitaines de milice ; et lorsque le gouverneur, en sa qualité de chef militaire de la colonie, eut défendu à ceux-ci d'intervenir, Dupuy leur adjointit les maîtres d'école, qui étaient sous sa juridiction, et leur adressa ses ordonnances "pour en faire lecture au peuple".² C'est probablement le premier cas d'intervention—forcée, il est vrai—des instituteurs dans la politique

La guerre faite au chapitre par le conseil et l'intendant dura plusieurs mois, jusqu'à ce que le gouverneur y mit fin, à la manière de Frontenac, par un acte d'autorité.

On a prétendu, mais sans raison, que les jésuites avaient soutenu l'intendant dans ce conflit. Ce qui donna lieu, sans doute, à ce sentiment, c'est qu'ils ne se générèrent pas, et bien d'autres avec eux, de blâmer certains actes de rigueur excessive, et de véritables injustices commises par le chapitre, comme par exemple, l'interdiction de l'Eglise et des religieuses de l'Hôpital général, la persécution exercée contre les ursulines à cause de leurs directeurs.

Laissons la sœur Duplessis, de l'Hôtel-Dieu, nous dépeindre la situation où se trouva l'Eglise de Québec durant les longs mois qui suivirent la mort de M^{gr} de Saint-Vallier :

"Nous avons vu une guerre ouverte entre le chapitre et le conseil. Il y eut plusieurs arrêts rendus, des conseillers exilés³ par notre gouverneur, qui ont été rétablis, cette année, par ordre de la cour.

"Les chanoines, se croyant maîtres absous, firent tant de changements, surtout dans les maisons religieuses, que les ursulines eurent recours au conseil, pour implorer la protection du roi contre les menaces qu'on leur faisait. On avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement dans leurs propres chaires, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres (séculiers).

"Cette parole a tellement choqué ces messieurs, qu'ils ont cru le clergé flétrir et déshonoré. Ils ont exercé contre ces bonnes filles tout ce

¹ *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 327.

² *Ibid.*, p. 333.

³ Il y en eut deux, Guillaume Gaillard, et Louis Rouer d'Artigny. Celui-ci était fils de l'ancien conseiller Rouer de Villeray, qui avait toujours été du "parti jésuite".

de l'Etat, sans
done à lui et au
archidiacre et
ou plutôt en
es opinions la
trêts contre le
nt faisait des
es côtes par les
é de chef mili-
uy leur adjoi-
ur adressa ses
robablement le
teurs dans la
ant dura plu-
nière de Fron-

uient soutenu
ce sentiment,
amer certains
mises par le
les religieuses
linnes à cause

ndre la situa-
i suivirent la
et le conseil.
otre gouver-

de change-
ines eurent
les menaces
on les avait
elles avaient
quand elles
des prêtres

ont cru le
lles tout ce

elui-ci était
du "parti

qu'ils ont pensé qui pouvait les mortifier. Ils ont empêché les sept
discrètes de communier et de se confesser toute l'année, n'ayant donné à
personne le droit de les absoudre. Elles n'ont fait ni pâques, ni jubilé ;
elles se sont vues à la veille d'être excommuniées. On leur a fait deux
monitions ; mais heureusement pour elles il vint en ce temps-là des nou-
velles de France, par l'Angleterre, qui apprirent que la conduite violente
des chanoines était désapprouvée par la cour. Cela les arrêta un peu.
Ils n'ont pas laissé de harceler toujours cette maison, qui n'a été calmée
qu'à l'arrivée de M^{me} l'Évêque. . . .¹ D'autres communautés ont aussi été
tourmentées de ces messieurs. . . .²

A vrai dire, il est rare que, dans ces temps de troubles et de passions,
tout le monde ne se mette pas un peu dans le tort. M. de Beauharnais
lui-même, qui fut alors le sauveur de la situation, outrepassa certainement
ses pouvoirs, surtout en exilant temporairement deux conseillers à la
campagne, pour s'assurer d'une majorité au conseil : il agit à ses risques
et périls, et fut blâmé par la cour. Mais il s'en consola facilement, parce
qu'il était convaincu que son intervention avait été bienfaisante et ap-
prouvée par tous les hommes sages de la colonie.

Le marquis Charles de Beauharnais, gouverneur du Canada, qui fit
les honneurs du château Saint-Louis avec tant de grâce et de magnificence
lors des fêtes en l'honneur du Dauphin, en 1730, était arrivé au
pays dans l'été de 1726. Sa commission, datée de Marly, est du 11 jan-
vier de cette année : M. de Beauharnais y est qualifié de "capitaine
de vaisseau". Il fut gouverneur du Canada jusqu'en 1747 : lui et son
prédécesseur, M. de Vandreuil, sont les deux gouverneurs, sous l'ancien
régime, qui sont restés le plus longtemps, sans interruption, à la tête des
affaires : leurs deux administrations couvrent une période de quarante-
quatre ans, de 1703 à 1747.

Charles de Beauharnais était frère de François de Beauharnais, qui
avait été intendant du Canada quelques années auparavant. Or M.
Tremblay, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, écrivant à un
de ses frères de Québec au sujet de cet intendant, lui disait : "Il est
d'une famille qui n'est pas jésuite, car madame sa mère est la grande
dévote de l'Oratoire, à Orléans." C'est peut-être parce que Charles de
Beauharnais ne passait pas pour "ami des jésuites", qu'on a supposé que
ceux-ci avaient pris le parti de l'intendant Dupuy dans ses luttes contre
le chapitre.³

¹ "Selon leur coutume, nos mères avaient enregistré tous les événements de
cette époque ; mais d'après le désir de M^{me} Dosquet, elles consentirent à retrancher
ces pages de leurs Annales." (*Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 141.)

² Lettre de la sœur Duplessis, Hôtel-Dieu de Québec, 25 octobre 1729, *cf. Nouv. Francia* II, p. 48

³ Il se trouvait, d'ailleurs, que le jésuite Dupuy, fils de l'intendant, était à cette
époque à la maison de Québec.

"Sage, courageux et habile, écrit l'abbé Ferland, ce gouverneur avait épousé une dame veuve déjà avancée en âge, dont il n'avait pas eu d'enfants. Il réunissait donc plusieurs des qualités qui avaient été signalées comme nécessaires à un gouverneur du Canada."

"Il appartenait, dit Garneau, par sa mère à une famille que ses services et sa parenté avec les Pontchartrain avaient placé dans les plus hauts emplois de la marine et des colonies."

Il était grand-oncle d'Alexandre de Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine, Joséphine Tascher, épouse de Napoléon 1^{er}, qui la répudia pour épouser Marie-Louise d'Autriche. Par une coïncidence singulière,—je crois, du moins, qu'il n'y eut que coïncidence,—en même temps que le marquis de Beauharnais quittait la France pour venir prendre possession de son gouvernement du Canada, Gaspard-Joseph Tascher, grand-père de Joséphine, s'expatriait, lui aussi, pour aller s'établir aux Antilles françaises :

"Les Tascher, dit un chroniqueur, étaient des gentilshommes du Blésois, qui dépendaient, depuis des générations, leur sang et leur maigres revenus au service du roi, quand, en 1726, l'un d'eux, Gaspard-Joseph, prit le parti d'aller chercher fortune "aux îles", comme on disait alors, et s'embarqua pour la Martinique : c'était le grand-père de Joséphine. . . .

"Laissons aux émigrants d'esprit tenace et d'âme austère les forêts glacées et les grands fleuves du Canada, le flot des jennes gentilshommes était attiré sous les tropiques par les perspectives de prompte richesse, la séduction du climat, les raffinements de l'extrême civilisation joints à ce laisser-aller des mœurs que l'esclavage entraîne inévitablement avec lui. Au bout de deux ou trois générations, c'étaient des créoles que l'on voyait réapparaître à Versailles, plus opulents que les fermiers généraux, plus élégants, plus spirituels, plus dissolus aussi que les courtisans les mieux en renom."

Le fils aîné de Gaspard-Joseph possédait "la plantation des Trois-Îlets" ; et c'est "dans le bâtiment de la sucrerie" que naquit et grandit Joséphine.

Sur ces entrefaites, un neveu du gouverneur du Canada, un autre marquis de Beauharnais, était devenu gouverneur des Antilles françaises. Son gouvernement ne fut pas heureux : il laissa les Anglais s'emparer de la Guadeloupe. Il fut destitué et rentra en France, emmenant avec lui sa maîtresse, la tante de Joséphine. Cette femme rêva alors d'associer les Tascher à son opulence ; elle réussit à conclure un mariage entre le fils du marquis, Alexandre de Beauharnais, et sa nièce. Joséphine passa en France, et épousa en 1779, à Paris, le jeune de Beauharnais. L'union fut éphémère. Au bout de quatre ans, notre créole demanda et obtint légalement séparation d'avec son mari. Ainsi se termina par un divorce l'alliance de Joséphine avec Beauharnais, comme ce fut par un autre

re gouverneur
n'avait pas eu
avaient été

le que ses ser-
dans les plus

mier mari de
oléon 1^{er}, qui
e coïncidence
e,—en même
pour venir
spard-Joseph
aller s'établir

hommes du
eur maigres
pard-Joseph,
disait alors,
séphine. . . .
re les forêts
tilshommes
richesse, la
joints à ce
t avec lui.
l'on voyait
raux, plus
les mieux

des Trois-
et grandit

un autre
rançaises.
upar de
avec lui
socier les
re le fils
passa en
nion fut
t légale-
divorée
n autre

divorce—celui-là bien cruel et amer—que prit fin son union, autrement plus glorieuse encore, avec le grand Napoléon.¹

Je reviens à notre gouverneur.

Homme de paix, comme tous les militaires de grande valeur, il était à la fois doux, conciliant et ferme : son caractère se révèle tout entier dans le discours qu'il prononça, ou plutôt qu'il fit lire par son secrétaire,² au conseil, dans la séance du 8 mars 1728, pour mettre fin aux empiétements de ce tribunal dans les affaires ecclésiastiques. Je cite ici cette pièce, qui, je crois, n'a pas encore été publiée :

“ Nous avons vu, messieurs, avec un extrême déplaisir ce qui s'est passé en cette colonie depuis la perte qu'elle a faite de M. l'évêque de Québec. Nous avons été très surpris d'apprendre par des voies indirectes que le conseil supérieur de cette ville se fût attribué le droit de connaître et décider souverainement de matières d'autant plus délicates et dangereuses qu'elles intéressent tout le corps ecclésiastique de ce pays, sans avoir su de nous, qui occupons pour le roi la première place de cette compagnie, quel est notre sentiment sur la conduite qu'elle avait à tenir, et sur les mesures qu'il convenait prendre dans une affaire de cette importance.

“ Le conseil ne peut ignorer les ordres de Sa Majesté, qui y ont été enregistrés, par lesquels il lui est défendu de faire aucun règlement général qu'en présence du gouverneur et de l'intendant. Nous avions bien à nous flatter que dans des matières aussi importantes et aussi extraordinaires que le sont celles dont il est question, il n'aurait pas pris de résolutions aussi vives que celles qu'il a prises, sans nous avoir auparavant demandé notre avis.

“ Nous espérions aussi que cette compagnie, informée du mauvais effet que ses arrêts multipliés faisaient dans tous les esprits, se porterait à cesser ses poursuites, et à attendre la décision de Sa Majesté sur des matières aussi douteuses et aussi contestées, ainsi que le conseil supérieur a fait, du temps de nos prédécesseurs, dans des affaires moins importantes et moins délicates.

“ Cette compagnie si sage, si soumise aux ordres du roi, voudrait-elle aujourd'hui les ignorer, pour nous ôter la connaissance du parti qu'elle a pris de continuer ses procédures, et de soutenir un ouvrage qu'elle se repent peut-être d'avoir commencé ?

“ Enfin, nous apprenons que lundi dernier, premier de ce mois, elle a rendu un arrêt contre le sieur Boulard, curé de Québec, que le chapitre de cette ville a nommé vicaire général de ce diocèse, et que cet arrêt, qui

¹ *La Légende de Joséphine*, par M. de Lanzac de Laborie, dans le *Correspondant* du 10 février 1899, p. 475.

² D'Ailleboust des Musseaux. Il avait un frère ecclésiastique, que je vois marqué à 102 livres, dans la liste de “Distribution des grâces du roi” pour 1730. J'y vois aussi deux autres ecclésiastiques, l'abbé Martel, 73 livres, l'abbé de Falaise, 201.

ne tend pas moins qu'à attenter à la personne du sieur Boulard, jette un trouble général dans la colonie, et y excite des murmures dont nous ne sentons que trop les dangereuses conséquences. Et comme il est de notre devoir de prévenir les suites fâcheuses qui peuvent s'en suivre, et d'employer à cet effet toute l'autorité qu'il a plu à Sa Majesté de nous confier, pour arrêter le cours d'une procédure si contraire au repos public et au bien de la colonie, nous défendons de la part du roi aux officiers du conseil supérieur de Québec de recevoir dès à présent aucune requête ou réquisitoire, ni aucunes réponses de la part des parties citées, et de rendre directement ou indirectement aucun arrêt sur les matières en question ; et nous suspendons, de la même autorité, l'exécution de toutes ordonnances ou arrêts ci-devant rendus sur cette matière, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté d'en ordonner. Défendons pareillement au greffier d'en écrire et expédier, et aux huissiers, archers, ou autres, d'en signifier, publier, ni afficher aucun de ceux qui ont été ci-devant rendus à ce sujet, sous peine de désobéissance.

“ Nous imposons silence sur toutes ces matières au sieur de Lanoniller, conseiller, faisant les fonctions de procureur général depuis le décès du sieur Collet, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de faire savoir ses intentions sur le tout.

“ Voulons que notre présent ordre soit porté au conseil supérieur au premier jour d'assemblée, pour y être lu par un de nos secrétaires, à haute et intelligible voix, et ensuite publié à son de tambour¹, et affiché en tous lieux où besoin sera, tant dans cette ville qu'en celles des Trois-Rivières et de Montréal, et partout ailleurs où nous le jugerons nécessaire, à ce que personne ne prétende cause d'ignorance.”

On remarque que, dans ce discours, le gouverneur ne nomme pas une seule fois l'intendant ; il ne s'adresse directement qu'au conseil. C'était faire preuve de beaucoup de tact : il était important que les deux représentants de l'autorité royale au Canada ne parussent pas divisés entre eux.

L'intendant Dupuy n'avait pas ce tact ; et l'on ne saurait s'imaginer combien le gouverneur eut à souffrir de ses prétentions excessives durant les deux années qu'il eut à passer avec lui. Il ne s'en plaignait cependant qu'à la cour :

“ Il n'est pas trop aisé, écrit-il un jour, de pouvoir vivre avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagination . . . C'est un homme absolument hors de sa sphère. . . .”

“ Je suis bien fâché, écrit-il encore, que M. Dupuy me donne si souvent occasion de vous faire des plaintes contre lui. . . . La trop grande facilité qu'il a d'écouter tous les discours que ses prétendus amis lui tiennent, et qu'il croit comme articles de foi, fait qu'il est le jouet de tous les mauvais

¹ L'ordre de Beauharnais fut en effet publié “au son des tambours des troupes”, et aux acclamations de “Vive le roi ! Vive Beauharnois !” (*Edits et Ordonnances*, p. 331.)

ard, jette un
ent nous ne
est de notre
e, et d'em-
ous confier,
ublie et au
fficiers du
requête ou
de rendre
question ;
donnances
t plus à Sa
n écrire et
publier, ni
sous peine

anouiller,
décès du
ses inten-

érieur au
s, à haute
é en tous
ivières et
à ce que

pas une
C'était
x repré-
és entre

naginer
durant
endant

vee un
e abso-

ouvent
facilité
ent, et
auvais
upes",
ances,

esprits du pays. . . . Si je suivais pied à pied M. Dupuy sur tout ce qu'il entreprend, je n'en finirais jamais. Ce serait dissensions continues. . . ."

Il ajoute encore une autre fois : "M. Dupuy fait en ce pays-ci le général, l'évêque et l'intendant. Il en donne tous les jours des preuves. . . . Il n'y a personne qui n'y perde son latin. C'est un homme impraticable, si jamais il y en a eu un. Il suffit que je dise blanc pour qu'il dise noir. . . ."

M. de Beauharnais se sentit soulagé, lorsque la cour rappela Dupuy dans l'été de 1728. Il écrivit le 9 octobre au ministre : "Je ne saurais que très imparfairement vous exprimer le service important que vous avez rendu à toute la colonie par la révocation de M. Dupuy."

Dupuy fut remplacé par M. Hoequart, qui exerça les fonctions d'intendant jusqu'en 1748, c'est-à-dire tout le temps de l'administration de M. de Beauharnais. Alors commença une ère de paix et d'entente entre les autorités coloniales qui avait été presque inouïe jusque-là. M. Hoequart écrivait en 1730 :

"La paix et la tranquillité règnent ici plus qu'elles n'y ont jamais été. L'intelligence est parfaite entre M. le général, M. l'évêque et moi, et nous sommes persuadés qu'elle est nécessaire pour l'intérêt du roi et celui de la colonie."

Quelques mois plus tard, le gouverneur s'associait à l'intendant pour dire à la cour les bons effets de l'union qui existait entre eux :

"Nous avons toujours concouru, autant qu'il a dépendu de nous, à entretenir la paix et l'union dans tous les corps de la colonie, et nous avons pris toutes les voies de conciliation pour étouffer les semences d'animosité et de division. Nous avons la satisfaction de voir que la paix et la tranquillité règnent dans tous les états séculiers."

La supérieure de l'hôpital général faisait un jour l'éloge de l'esprit de conciliation de M. de Beauharnais :

"Notre communauté, disait-elle, a eu beaucoup à souffrir, depuis le décès de M^{gr} de Saint-Vallicier, des contradictions et des interdits sans droit et sans cause que des personnes mal disposées injustement contre feu M^{gr} de Saint-Vallier nous ont suscités pour détruire, s'il leur avait été possible, son ouvrage."

"Cette communauté, affligée au delà de toute expression, a eu le bonheur que M. de Beauharnais, comme un bon père plein de charité, s'est donné toutes les peines imaginables pour faire cesser ces troubles, et pour donner la tranquillité à cette maison, que ces intrigues avaient désunie, en révoltant cinq de nos religieuses et elles autorisant dans la désobéissance à leur supérieure. . . ."¹

Le gouverneur et l'intendant s'efforçaient aussi de rétablir l'union

¹ Lettre de la sœur Saint-Augustin, supérieure de l'hôpital général, au ministre Québec, 4 novembre 1728. C^oA 50 f. 356. datée du 4 oct.

dans le clergé; mais ils rencontraient souvent plus d'un obstacle.¹ Ecrivant au ministre en 1733 :

“ De nouvelles représentations, disaient-ils, ont été faites à Sa Majesté par le chapitre de Québec au sujet de ce qui a eu lieu pendant la vacance du siège. Nous avons expliqué à ce chapitre que c'est l'intention de Sa Majesté qu'il ne soit plus parlé de ce qui s'est passé dans cette occasion, et que le tout soit regardé comme non avenu. Depuis ces temps de troubles et de division, notre conduite n'a tendu qu'à rétablir et à maintenir la paix dans le clergé, et nous tiendrons la main à ce qu'elle ne soit pas troublée; nous y donnerons tous nos soins.”

M. de Beauharnais s'appliqua aussi, tout le temps de son administration, à maintenir la discipline militaire parmi les soldats. Il aurait voulu qu'on leur bâtit de bonnes casernes, et qu'ils y fissent régulièrement leur séjour. Il écrivit un jour au ministre :

“ J'ai pris la liberté de vous faire observer plusieurs fois que le moyen le plus sûr pour maintenir une exacte discipline et contenir les soldats, c'est d'avoir des casernes, parce qu'tant logés chez les habitants ils mangent ensemble ce qu'ils peuvent gagner de part et d'autre, et s'enivrent le plus souvent; à quoi les officiers ne peuvent remédier. La plupart vont travailler aux forges de Saint-Maurice, ou dans les côtes, et sont employés aux travaux du roi: ce qui contribue encore à les déranger; et c'est ce qu'on ne peut éviter. . . .”

En travaillant ainsi à maintenir partout la paix, l'union, la discipline, M. de Beauharnais ne pouvait contenter tout le monde. Il y eut des plaintes injustes adressées contre lui à la cour. Dans ces occasions, on est souvent obligé, même contre ses goûts, de faire son propre éloge :

“ Il faut, écrit-il à son tour, qu'il y ait bien de l'iniquité dans ce pays-ci, de la part d'un certain nombre de personnes, connues pour telles, pour avoir mandé choses qui ne sont point, et que j'ai su avoir été jusqu'à vous. Tout le Canada devrait chanter mes louanges, surtout les personnes en question, pour le bien que j'y fais tous les jours. Je devrais y être regardé comme un homme sans défaut, par conséquent irréprochable, n'y ayant rien absolument à pouvoir redire sur ma conduite, et encore moins à rectifier. J'espère que M. Mesnard, qui m'en a écrit, vous fera part de ma réponse à ce sujet. Je suis un vieux militaire, d'âge à savoir ne pas donner prise sur moi. Je ne chercne d'ailleurs qu'à vous plaire, et à vous faire ma cour. . . .”

Durant son administration, la colonie resta généralement en paix avec les sauvages. Les Renards seuls, qui se montraient encore insoumis, ayant voulu faire de l'agitation dans la région du lac Michigan, le gou-

¹ Les divisions fâcheuses qui avaient éclaté à la suite de la mort de Mgr de Saint-Vallier commençaient à peine à s'effacer, qu'une ordonnance royale venait répandre le malaise dans le clergé canadien, auquel elle enlevait un de ses priviléges. Je parlerai peut-être, dans une autre occasion, de cet incident et de ce qui y donna lieu.

verneur expédia contre eux M. de Lignery, avec quelques centaines de sauvages amis et de braves Canadiens, qui les firent rentrer dans l'ordre et leur apprirent à respecter le nom français.

Ce nom était désormais connu et acclamé jusque dans l'extrême Ouest : Gauthier de la Vérandrye venait de se rendre jusqu'aux montagnes Rocheuses (1743). Pour mener à bonne fin ce grand voyage d'exploration, il lui avait fallu tout l'appui et l'encouragement du gouverneur de la colonie, M. de Beauharnais. Leurs noms ne doivent pas être séparés dans l'histoire de cette expédition si aventureuse et si hardie.

L'un des derniers actes administratifs de M. de Beauharnais fut en faveur d'une institution de charité. Quelques semaines seulement avant son départ du Canada, il s'associait à l'évêque et à l'intendant de la colonie pour confier à la vénérable d'Youville, la direction de l'hôpital général de Villemarie,¹ fondé un demi-siècle auparavant par les frères Charron. Il contribua ainsi à donner une nouvelle vie à cette institution, qui a toujours été depuis l'une des plus bienfaisantes du Canada.

* * *

Nul n'était plus digne que M. Hocquart de partager avec M. de Beauharnais le gouvernement de la colonie ; et, comme je l'ai déjà dit, jamais gouverneur et intendant ne s'entendirent mieux pour la direction des affaires. Hocquart a été l'émule de Talon, comme intendant du Canada : son administration fut sage, vigilante, bien remplie. On ne compte pas moins de cent cinquante ordonnances ou jugements qu'il rendit, la plupart d'un intérêt général et ayant pour but le progrès et l'avancement de la colonie.

Sous son impulsion, le pays se développa, et les seigneuries se peuplèrent de colons actifs et industriels ; l'agriculture, encouragée, prit de l'essor : on sortit de la routine, et au lieu de ne semer que les grains ordinaires, on s'appliqua à cultiver aussi le chanvre et le tabac. La culture du tabac, surtout, prit à cette époque des proportions considérables : Hocquart donnait lui-même l'exemple : il écrit au ministre :

"Pour déterminer l'habitant à entreprendre des cultures de tabac, j'ai commencé à leur en montrer l'exemple. Je n'ai pas lieu d'être mécontent des premiers essais que j'ai fait faire cette année à Chambly, à Beauport, et dans une partie du terrain du palais. J'en ai eu environ trente mille pieds. Celui qui a été bien soigné et que j'ai pu visiter de temps en temps a parfaitement mûri et produit des feuilles de 30 pouces de longueur sur 30 de largeur. Je compte prendre des mesures cet hiver pour faire un essai plus considérable, et engager quelques particuliers à faire de même. . . ."

Avant lui, il n'y avait pas encore de chemin de voitures continu de Québec à Montréal. Dupuy s'en plaignait en 1727, et écrivait au mi-

¹ *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 391.

nistre : " C'est une grande incommodité, et un obstacle à l'établissement de la colonie."

En 1735, le grand voyer Lanouiller de Boisclair, efficacement secondé et dirigé par l'intendant Hocquart, pouvait écrire à la cour :

" Les chemins sont faits présentement de façon que les voitures peuvent rouler d'une côte à une autre. J'ai descendu cette année au mois d'août dernier en chaise en quatre jours et demi de Montréal à Québec."

Il n'y avait pas encore de ponts sur les rivières : on les traversait en bac, mais à des taux modérés, qui avaient été réglés par l'intendant.¹

De tous côtés, de belles églises, de confortables presbytères se construisaient sous les auspices de M. Hocquart, qui veillait à ce que chaque habitant payât fidèlement " sa quote-part ".²

De sages règlements pourvoyaient à l'alignement des édifices et des rues dans les villes, au maintien du bon ordre, à l'éloignement de tous les dangers publics.

Jamais intendant ne s'appliqua mieux à ses fonctions, ni ne s'attacha davantage à la colonie. Aucun n'a mieux connu le caractère des Canadiens et ne leur a mieux rendu justice. Le portrait qu'il en a laissé est encore vivant ; et la plupart des traits se reconnaissent dans nos populations canadiennes-françaises :

" Les Canadiens, écrit M. Hocquart, sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des métiers, et que dans les commencements de l'établissement de la colonie les ouvriers étaient rares, la nécessité les a rendus industriels de génération en génération. Les habitants des campagnes manient tous adroitemment la hache. Ils font eux-mêmes la plupart des ustensiles de labourage, bâtiennent leurs maisons, leurs granges. Plusieurs sont tisserands, font de grosse toile et des étoffes qu'ils appellent drognet, dont ils se servent pour se vêtir, eux et leur famille. Ils aiment la distinction et les caresses, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage d'eau-de-vie, passent pour n'être pas véridiques.

" Ce portrait convient au plus grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne. Ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont attachés à la religion. On voit peu de scélérats. Ils sont volages, ont trop bonne opinion d'eux-mêmes, ce qui les empêche de réussir, comme ils pourraient le faire dans les arts, l'agriculture et le commerce. Joignons à cela l'oisivité, à laquelle la longueur et la rigueur de l'hiver donnent occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages, et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France.³ Ils sont communé-

¹ *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 366.

² *Ibid.*, t. III, *passim*.

³ C'est absolument la remarque que faisait, lui aussi, Charlevoix, comme on l'a vu plus haut.

ment assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice ; mais ils sont naturellement indociles. . . .

“Toute l'éducation que reçoivent les enfants d'officiers et des gentils-hommes se borne à très peu de chose : à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie, de l'histoire. Il serait bien à désirer qu'ils fussent plus instruits. . . .

“Les Canadiennes sont spirituelles, ce qui leur donne de la supériorité sur les hommes dans presque tous les états. Les gens de la campagne n'entreprendent et ne concluent rien de quelque conséquence sans leur avis et leur approbation. Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de commerce de leurs maris ; ces dernières, pour la plupart, ne sont que peu ou point distraites par le jeu et les autres amusements. Les femmes d'officiers, en général, aiment la dissipation ; les maisons du général et de l'intendant sont souvent leur rendez-vous d'assemblée. Elles sollicitent, comme elles font partout, pour leurs maris, leurs enfants, leurs parents ; mais on n'en connaît point dont l'ascendant ait fait commettre des injustices ou quelque chose de contraire au service du roi, quoiqu'il s'en trouve auxquelles le public attribue un crédit qu'elles n'ont point. Toutes aiment la parure, et il n'y a point de distinction, de ce côté-là, entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme ou d'un officier.”

* * *

Dans la relation des fêtes du Dauphin, on voit les jésuites et les récollets rivaliser de zèle dans la manifestation de leurs sentiments de loyauté : chaque communauté a même son jour spécial de réjouissances. Mais il n'est pas question du séminaire de Québec. C'est qu'un séminaire épiscopal est censé suivre son évêque ; les élèves du grand et du petit séminaire accompagnèrent sans doute M^{gr} Dosquet et le chapitre dans la procession solennelle chez les récollets et les jésuites ; ils assistèrent au *Te Deum* qui fut chanté à la cathédrale.

Le séminaire n'avait pas encore, à cette époque, de chapelle extérieure, accessible au public, où pût avoir lieu un *Te Deum*, comme dans les autres communautés. La chapelle du séminaire ne fut construite qu'en 1750.

En 1730, cette vénérable institution fondée par M^{gr} de Laval traversait une des périodes les plus critiques de son existence. Les deux incendies successifs de 1701 et de 1705, la mort de son fondateur et de deux ses anciens directeurs, la privation de plusieurs sources de revenu dont il jouissait avant les changements opérés par M^{gr} de Saint-Vallier, la mauvaise administration de quelques-uns de ses procureurs, tout cela avait fortement ébranlé le séminaire : il était réduit à une gêne excessive.

Les revenus ne suffisaient jamais à équilibrer la dépense : chaque année voyait se grossir le déficit ; on en était rendu, en 1730, à une dette de plus de 100,000 livres.

Mais il y avait quelque chose de plus alarmant encore : c'était un certain malaise qui régnait parmi les membres de cette maison, causé par cet esprit de jalousie entre Français et Canadiens qui nous fut si fatal dans nos guerres contre les ennemis de la colonie, et sema des germes de discorde partout où il se fit sentir. Les prêtres canadiens prétendaient, et avec assez de raison, que leurs confrères français étaient prévenus contre eux et ne leur donnaient pas la part à laquelle ils avaient droit dans la direction du séminaire. Leurs plaintes, longtemps comprimées par la présence de M. de Maizerets, pour lequel tous professaient le plus grand respect, éclatèrent après sa mort, et allèrent même au delà de l'océan.

Jamais on ne comprit mieux la sagesse qu'avait montrée M^{sr} de Laval en unissant son séminaire de Québec à celui des Missions-Etrangères de Paris. De cette institution, pourtant bien affaiblie elle-même à l'époque qui nous occupe, arrivaient à Québec, dans tous les moments critiques, non seulement des recrues utiles pour la conduite du séminaire, des secours matériels considérables, mais surtout des conseils d'une rare prudence. Au sujet des plaintes des prêtres canadiens, les directeurs de Paris écrivent à leurs confrères français de Québec :

“ Dieu nous garde de penser comme eux ! Nous connaissons trop votre vertu et votre charité pour vous croire capables de vous prévenir ainsi. Mais après tout vous conviendrez avec nous qu'il est bien fâcheux que, tous les ecclésiastiques du Canada ayant été formés dans votre séminaire depuis l'enfance jusqu'au sacerdoce, durant l'espace de soixante ans, entre lesquels on ne peut nier qu'il n'y ait des gens d'esprit et de talent, suffisamment instruits et vertueux, il ne s'en soit point encore trouvé, dans un si grand nombre, qui d'ailleurs sont estimés des gens du monde, que vous ayez jugés dignes d'être unis à vous pour devenir dès à présent vos confrères, et un jour vos successeurs.

“ Vous savez bien qu'il faut que tôt ou tard le clergé du Canada se gouverne par lui-même, sans avoir besoin qu'on envoie à perpétuité des prêtres français pour le gouverner. Vous savez d'ailleurs que nos règlements portent que dans tous les lieux de nos missions, dès que nous aurons formé des prêtres du pays suffisamment pour qu'ils puissent se passer de nous, nous nous retirerons de bon cœur pour aller travailler ailleurs. . . . Il paraît donc que vous devriez tendre à mettre le plus tôt que vous pourrez entre les mains des ecclésiastiques du Canada le soin d'élever le clergé composé de leurs compatriotes. . . .”

L'un des effets les plus immédiats de cette lettre fut la nomination de M. Plante, un natif de l'île d'Orléans, reconnu pour son grand mérite, comme l'un des directeurs du séminaire. C'était une première satisfaction donnée aux Canadiens. Mais aucun prêtre né dans la colonie ne put arriver à la charge de supérieur, du temps du régime français.

Celui qui occupait ce poste important, en 1730 était M. Lyon de Saint-Férol. Il y était depuis 1726. “ C'était un prêtre d'un esprit mûr,

d'une saine doctrine, docteur de Sorbonne, plein de piété et de détachement de toutes les choses du monde. On espérait que sa noblesse lui donnerait du crédit, et que son usage des communautés religieuses où il avait toujours demeuré le rendrait propre à rendre de grands services."¹

Malheureusement il ne réussit pas à se faire aimer de ses confrères canadiens ; ils devinrent bientôt très prévenus contre lui : et ce qui augmenta leurs préventions, c'est qu'il avait la réputation d'être très attaché à Saint-Sulpice, et qu'on le supposa, sans plus de raison, disposé à favoriser une union du séminaire de Québec avec celui de Montréal. Voici ce que M^{gr} Dosquet écrivait un jour à ce sujet au ministre :

“ Je suis certain que le témoignage qu'on vous a rendu de M. Lyon n'est pas juste. Je le connais à fond, ayant demeuré plusieurs années avec lui. Il est naturellement doux, et incapable de faire de la peine à personne sans sujet. Je me suis informé des difficultés qu'il a eues ici jusqu'à mon arrivée : elles naissaient de l'idée qu'on s'était faite qu'il voulait réunir le séminaire à celui de Saint-Sulpice, et aussi de l'envie que les Canadiens avaient de se rendre maîtres de cette maison, et d'en exclure les Français. C'est ce qui fait qu'ils s'étaient ligués tous contre lui, et qu'ils excitaient même les écoliers à ne pas lui obéir. Mais le public commence à lui rendre justice, et l'on admire sa vertu et sa patience d'avoir souffert si longtemps.”²

Quoi qu'il en soit, malgré sa bonne volonté, M. de Saint Férol ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues à son égard. Son administration ne fut pas heureuse. Il ne fit rien surtout pour améliorer la condition financière du séminaire ; et il se décida au bout de quelques années à repasser en France.

Il était réservé à son successeur, M. Vallier, un autre Français, de premier mérite, d'affermir le séminaire sur un pied de prospérité morale et matérielle qu'il ne connaissait pas depuis longtemps. Cet homme, vraiment supérieur sous tous les rapports, s'attacha jusqu'à la mort à cette institution et lui rendit des services inappréciables.

Jamais, du reste, le séminaire ne cessa de jouir de l'estime et de la reconnaissance de tous les Canadiens. MM. de Beauharnais et Hocquart écrivaient un jour à la cour :

“ Nous ne pouvons que vous dire beaucoup de bien de cette communauté, qui a été de tout temps fort utile à cette colonie par l'éducation gratuite qu'elle a donnée pendant longtemps aux jeunes gens, et qu'elle serait encore très disposée à donner comme autrefois, si elle se trouvait libérée des dettes considérables qu'elle a été dans la nécessité de contracter à cause des pertes qu'elle a essuyées.”³

¹ Histoire manuscrite du séminaire de Québec.

² Lettre de M^{gr} Dosquet au ministre, 29 juillet 1730.

³ Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 10 octobre 1731.

En 1730, les principaux citoyens de Québec donnèrent au séminaire un précieux témoignage d'estime et d'attachement. Touchés à la vue de la pénible situation financière où il se trouvait, ils adressèrent au ministre secrétaire d'Etat la requête suivante en sa faveur :

“Monseigneur, Supplient très humblement les soussignés des différents états du Canada et de la ville de Québec, et prennent la liberté de vous représenter que jusqu'à ce jour, depuis plus de soixante ans, tout le Canada se sent d'une manière particulière obligé envers le séminaire de Québec, établi sous le bon plaisir et l'autorité de Louis XIV de glorieuse mémoire ; la colonie lui est redeweable de la bonne éducation de la plupart des personnes qui la forment, par le soin qu'il a pris d'élever la jeunesse ; elle lui doit ce nombre de prêtres, curés et missionnaires, qui avec zèle se sont appliqués, comme ceux d'à présent s'appliquent à desservir la plus grande partie de ses paroisses, et même des missions parmi les sauvages.

“Elle doit par conséquent ressentir vivement la peine et l'embarras où il se trouve aujourd'hui à cause des dettes que tout le monde en ce pays sait avoir été contractées en conséquence des malheurs qui lui sont arrivés, ou des pertes considérables qu'il a souffertes ; si mieux on n'aime l'attribuer à la trop grande mais charitable générosité des personnes qui l'ont gouverné jusqu'à présent.

“Cette communauté est visiblement prête à succomber sous le poids des dites dettes qui l'accablent, et qui l'empêchent de faire actuellement au pays autant de bien qu'elle en a fait par le passé, et qui cependant ne lui en ôtent point le désir ni la volonté, ainsi qu'évidemment il paraît par les efforts qu'ils font tous les jours.

“C'est pourquoi, monseigneur, les soussignés vous prient très humblement de vouloir bien auprès du roi, notre illustre monarque, dont la Nouvelle-France éprouve chaque jour les bontés et libéralités royales, honorer d'une protection spéciale et particulière cette dite communauté.

“Québec, 18 octobre 1730.

“De La Tour, doyen du chapitre, vicaire général ; Chartier de Lotbinière, archidiacon de Québec ; Hazeur, grand pénitencier ; Le Page de Sainte-Claire ; G. de Tonnancourt, chanoine ; Dupont ; Courval ; Grandmesnil ; Beaudoin¹ ; de Lino, premier conseiller ; Sarrazin ; Macart ; Cugnet ; Foucault ; Bauus ; La Ronde Denys ; Adhémar de Lantagnac ; de Saint-Vincent ; Dufiguier ; Charest ; Riverin ; La Chassaigne ; Berthelot de Beauconr ; Le Verrier² ; Chaussegros de Léry ; Vaudreuil de Cavagnial³ ; Rigaud de Vaudreuil ; Duplessis Faber ; Péan ; Longueuil.”

¹ Gervais Beaudoin, chirurgien, médecin des ursulines de Québec, demeurait à la basse ville rue Sous-le-Fort.

² Procureur général au conseil. Il donna longtemps à Québec des cours de droit. Voir mon étude sur le P. de Bonnécamps, dans les *Mémoires de la Société royale*, 2^e série, t. I, p. 31.

³ Canadien de naissance, il fut notre dernier gouverneur sous le régime français.

Malheureusement la cour resta sourde à cette demande pourtant si chaleureuse et si bien appuyée; et le séminaire se vit laissé à ses seules ressources pour se tirer de l'embarras financier où il se trouvait.

* * *

Voilà donc, au bas de cette requête en faveur du séminaire, les noms de quelques-uns des principaux citoyens de Québec qui prirent part aux grandes fêtes en l'honneur du Dauphin. Il y a là, outre les sommités ecclésiastiques, des conseillers, des militaires, des hommes de professions libérales, des savants. Je prends deux de ces noms au hasard, et c'est par là que je termine.

Québec pouvait se vanter de posséder, à cette époque, deux représentants très distingués de la science, Chaussegros de Léry, pour le génie civil, Sarrazin, pour les sciences naturelles : tous deux avaient une réputation européenne.

Chaussegros de Léry, qui a été mentionné plusieurs fois dans cette étude, a attaché son nom comme ingénieur à la plupart des grandes constructions de l'époque, au Canada. Étant encore en France, il avait composé un ouvrage très remarquable ; voici ce qu'il en écrivait lui-même un jour au ministre :

“ Avant de venir dans ce pays, je m'étais occupé à faire un Traité de Fortifications, divisé en huit livres, qui contiennent plus de cent belles planches, que j'ai dessinées avec beaucoup d'exactitude. Feu M^{sr} le due d'Orléans voulait le faire graver. Je partis pour ce pays peu de temps après. Cela n'a pas eu lieu ; et je ne suis pas en état d'en faire la dépense. . . . ”¹

Il communiqua son livre à M. de Beauharnais. Le général était en état de pouvoir l'apprécier ; et voici ce qu'il écrivit lui-même au ministre :

“ M. Chaussegros de Léry m'a fait voir un Traité de Fortifications, divisé en huit livres, prêt à être gravé et imprimé. Je crois que cet ouvrage mériterait d'être mis au jour. Il traite généralement de tout ce qui regarde la manière de fortifier les places, les attaquer et les défendre. Il est rempli de quantité de planches : il y en a cent trente-deux. Dans un des livres, dessinées très proprement, il y a plusieurs nouvelles manières de fortifier les places. Il l'aurait mis au jour, s'il avait eu les moyens d'en faire les avances.

“ Comme cet ingénieur est du département de la marine, étant sous vos ordres, je crois que vous ne serez point fâché de voir cet ouvrage, et qu'il paraît. Il m'a dit qu'avec 3 ou 4,000 livres on ferait graver toutes les planches. L'imprimerie ne serait pas d'une grande dépense. Les exemplaires paieraient au delà de tous ces frais.

“ Il m'a dit aussi que feu M. Renau en avait voulu faire les avances. Le sieur Chaussegros était prêt à le lui envoyer, quand il apprit sa mort.

¹ Lettre de Chaussegros au ministre, Québec, octobre 1730.

“ Si vous jugez à propos que ce traité soit mis au jour, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer l'année prochaine. M. de Beauvilliers, ingénieur, qui l'a vu, pourra vous dire ce qu'est cet ouvrage. Pour moi, je crois qu'il devrait être donné au public; il fera voir que les ingénieurs qui sont sous vos ordres savent leur métier.”¹

La cour ne jugea pas à propos de faire cette légère dépense. Elle désirait bien “ voir fleurir de plus en plus dans le royaume les sciences et les arts ”,² mais à condition qu'il n'en contât rien au trésor.

Pour être juste, cependant, il faut dire qu'elle accordait de généreuses gratifications au docteur Sarrazin pour ses travaux scientifiques au Canada. Mais le docteur n'épargnait ni peines, ni fatigues, ni voyages. Chaque année, il préparait pour l'Académie des sciences dont il était membre correspondant, quelque travail “ sur les recherches curieuses auxquelles il s'attachait dans l'intervalle de ses fonctions de médecin ”.³ C'est surtout la botanique et la zoologie qui faisaient l'objet de ses études et de ses travaux. Ses descriptions du loup marin et du rat musqué furent très appréciées à Paris. On attendait toujours avec impatience ses envois au jardin des plantes.⁴ Le gouverneur et l'intendant écrivant un jour à la cour à propos de Sarrazin :

“ Il élève plusieurs plantes pour le jardin royal, qu'il n'enverra que l'année prochaine, parce qu'elles n'ont pas encore pris racine depuis qu'il les a transplantées.”

Le docteur Sarrazin ne négligeait rien, dans ses voyages, de ce qui pouvait intéresser les sciences naturelles : nos eaux minérales ne lui

¹ Lettre de Beauharnais au ministre, 26 octobre 1727.

² Lettre de M. de Maurepas à Beauharnais, Versailles, 27 avril 1728.

³ Lettre de Vaudreuil et Begon au ministre, 8 novembre 1718.

⁴ Il est remarquable comme on s'occupait beaucoup de botanique, au Canada, à cette époque, et d'envois au jardin des plantes de Paris. Je lis dans une lettre de M. de Beauharnais au ministre, au sujet du sieur de Muy, enseigne des troupes :

“ Cet officier s'est appliqué à la connaissance des plantes pendant qu'il a été dans les pays d'en haut. Il en a rapporté en poudre, en racines et feuilles, comme vous me le marquez. Il assure avoir guéri quantité de sauvages de différentes maladies. Je pense que beaucoup de ses plantes sont inconnues en France. Il passe dans le vaisseau du roi, chargé des paquets de la cour. Vous serez en état de tirer de lui ses connaissances, ayant fait un mémoire instructif sur leur propriété.”

Je lis aussi dans une lettre de l'intendant Hoequart au ministre :

“ J'ai fait embarquer sur le *Rubis* cinq caisses de plantes pour le jardin du roi, qui m'ont été remises, trois par le sieur Gosselin, chanoine, une par le sieur La Croix, chirurgien, et la dernière par le sieur Fvvre, curé de Saint-Sulpice. Elles sont à votre adresse. J'en donne avis à M. de Beauharnais, à Rochefort, afin qu'il les envoie à Paris.”

M. Hoequart écrira encore au ministre l'année suivante :

“ J'ai fait charger sur le vaisseau du roi différentes caisses contenant diverses plantes, graines et minéraux, dont le mémoire est ci-joint. J'en adresse un pareil à M. de Ricourt.

“ La plupart des plantes ont été récoltées par le sieur abbé Gosselin, auquel j'ai fait payer la somme de 250 francs pour son remboursement de frais qu'il a faits à

[GOSELIN]
étaient p
ministre
“ Il
environ
médecin
qu'elles
Pr
pas sa
caces
assez
“
pays
poitr
d'anc
nous
l'am
mit
voy
int
écr
a
C
e
f

étaient pas inconnues : le gouverneur et l'intendant écrivent un jour au ministre :

“ Il a visité l'été dernier des eaux minérales qui se trouvent aux environs des Trois-Rivières. Vous trouverez ci-joint un mémoire de ce médecin qui en fait connaître les qualités et les propriétés et le succès qu'elles ont eu jusqu'à présent.”

Profondément versé dans les sciences naturelles, Sarrazin ne négligeait pas sa profession ; il était toujours à la recherche des remèdes les plus efficaces pour le soulagement de l'humanité. Je trouve à ce sujet un détail assez curieux dans une dépêche de MM. de Vaudreuil et Begon à la cour :

“ Le sieur Sarrazin, disent-ils, nous a représenté qu'il y a en ce pays un grand nombre de personnes qui sont attaquées de maladies de poitrine, et que le remède le plus essentiel pour ces maladies est le lait d'ânesse. Comme il n'y point en cette colonie d'animaux de cette espèce, nous prions le conseil de vouloir bien ordonner qu'il en soit envoyé l'année prochaine par le vaisseau du roi un mâle et une femelle.”

Le ministre, entraîné cette fois par un vif mouvement de générosité, mit en apostille sur la lettre : “ Il faut écrire à M. de Beauharnais d'envoyer un mâle et trois femelles.”¹

Curieuse et sympathique figure que celle de Sarrazin ; l'une des plus intéressantes et des plus pures de notre histoire. La sœur Duplessis écrit à son sujet dans une de ses lettres :

“ Il est marié à Québec, où il est conseiller au conseil supérieur. Il a une fille et un garçon ; mais il est toujours malade, chagrin et rêveur. C'est un homme d'un rare savoir : il est fort habile dans son art et fort estimé à l'Académie des sciences, où il envoie tous les ans des mémoires fort recherchés.”

On sait qu'il avait un jour renoncé au monde pour embrasser l'état ecclésiastique.² Il n'y resta que quelques mois, et rentra dans le monde ; mais il y garda toujours cet air “ chagrin et rêveur ” dont parle la sœur Duplessis.³

cette occasion. . . . Le surplus des plantes a été recueilli par le sieur La Croix, chirurgien de Québec, auquel j'ai aussi fait payer la somme de 75 francs pour son remboursement de semblables frais.

“ A l'égard des caisses de minéraux, je préviens M. de Riccart de vous les envoyer le plus tôt possible, afin que le nommé Forster qui passe sur le vaisseau du roi puisse se trouver à Paris lorsqu'elles arriveront, pour vous en rendre compte.”

Enfin M. Hocquart écrit à la cour dans une autre occasion :

“ Le sieur Gosselin m'a remis depuis quelques jours une caisse de plantes pour le jardin du roi, que j'ai fait embarquer sur le navire *le Centaure*, du Havre. La veuve Le Pallier m'a envoyé de Montréal une petite caisse et un paquet contenant quelques racines propres à différents usages. . . . Cette veuve s'est attachée depuis longtemps à connaître les secrets de la médecine des sauvages. J'adresse le tout à M. Begon.”

¹ Lettre de Vaudreuil et Begon au ministre, 6 novembre 1720.

² Lettre de Frontenac au ministre, 15 octobre 1697.

³ Il était natif de Nuits, en Bourgogne.

Lorsqu'il mourut en 1734, voici le beau témoignage que MM. de Beauharnais et Hocquart, écrivant à la cour, rendaient à la mémoire de ce citoyen irréprochable :

“ Nous avons l'honneur de vous informer de la mort de M. Sarrazin... Il vint dans cette colonie en 1687, en qualité de chirurgien des troupes. Ses heureuses dispositions pour l'art qu'il exerçait et pour la médecine le firent repasser en France,¹ où il se perfectionna, de manière qu'à son retour et jusqu'à sa mort il a pratiqué la médecine et la chirurgie avec des succès capables de lui procurer une fortune considérable, s'il eût été moins désintéressé. . . .

“ L'Académie des sciences, avec laquelle il a été en correspondance pendant de longues années pour des recherches de botanique et d'anatomie, lui a donné souvent des preuves de son estime. . . . Il a servi le roi dans les hôpitaux et à la suite des détachements pour la guerre avec un zèle et une application peu ordinaires. Ses bonnes qualités, ses mœurs irréprochables l'ont fait aimer pendant qu'il a vécu en ce pays, et regretter après sa mort plus que nous ne pouvons vous l'exprimer. . . .”

Si l'on élevait jamais un monument à ce citoyen intègre, à ce savant distingué, serait-il possible d'y inscrire de plus nobles paroles ?

¹ Il fut remplacé, durant son absence, par le docteur Boudeau, “un très habile homme, dit Frontenac, consommé dans sa profession, aimé et estimé de tout le monde, et qui a servi fort longtemps dans les armées de terre et de mer”.



